



## **COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS**

### **Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> septembre 2005 à 19h30.**

**Présidence : Monsieur Cédric PILLONEL, Président.**

**La Municipalité est au complet.**

**Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les Conseillères et Conseillers, le Syndic et les Municipaux, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.**

#### **1. APPEL**

**L'appel fait constater l'absence de :**

Mesdames Martine FREY TAILLARD, Karine GRIN, Rachel JOSEPH, Joëlle MONNIN, Delphine PERRET NAGUIB, Suzanne ROETHLISBERGER, Marianne SAVARY, Sarah SCAPERROTTA, Messieurs Patrick COSANDEY, David GRANDJEAN, Pierre HUNKELER, André PERRET, Yan ROSSIER, Bernard SCHALLENBERGER, Jacques SPERTINI, Jean-François TROYON, Thierry VUAGNIAUX, David WULLIAMOZ, Pierre WYSSBROD.

**Se sont excusés :** Mesdames Karine GRIN, Rachel JOSEPH, Delphine PERRET NAGUIB, Suzanne ROETHLISBERGER, Marianne SAVARY, Sarah SCAPERROTTA, Messieurs David GRANDJEAN, Pierre HUNKELER, Jacques SPERTINI, Jean-François TROYON, David WULLIAMOZ, Pierre WYSSBROD.

**Absents :** Madame Joëlle MONNIN, Messieurs Patrick COSANDEY, André PERRET, Yan ROSSIER, Bernard SCHALLENBERGER, Thierry VUAGNIAUX.

**Arrivée après l'appel :** Madame Martine FREY TAILLARD.

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

L'appel nous apprend que le quorum est atteint et je déclare la séance ouverte.

## 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2005

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

## 3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Les Conseillères et Conseillers attentifs se seront rendus compte que contrairement à notre convocation, nous ne siégeons pas sur la place Pestalozzi. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé. La météo nous a cependant rappelé que si les humains pensent pouvoir gérer beaucoup de choses, certaines forces les dépassent encore. Nous avons donc préféré abriter les débats de ce Conseil, non pas de la population qui est la bienvenue dans la salle des Débats, mais bien de l'orage qui menace dehors.

L'organisation d'une séance sur la place Pestalozzi nécessite beaucoup de travail et de bonne volonté. Malgré la tournure négative des événements, il me convient en premier lieu et au nom du Bureau et du Conseil en entier de remercier la Municipalité qui a donné son accord à cette manifestation hors les murs. Il m'appartient également d'adresser de vifs remerciements à toutes les personnes qui se sont dévouées pour préparer cette séance. Je pense notamment à Monsieur MERMOD et au Greffe municipal pour son travail de coordination, à Monsieur BERTHELEMY, concierge de l'Hôtel de Ville et à l'équipe du Service des Travaux pour la mise en place des bancs et du podium, maintenant démontés. Merci également à Canal Nord Vaudois qui a relevé le défi d'une séance en plein air avec enthousiasme. Enfin, sans parvenir à les citer tous, je souhaite remercier les cafetiers de la place pour leur compréhension, la Police municipale, le Service des énergies, ainsi que le Bureau du Conseil. Un grand merci pour cet exercice de style qui n'a malheureusement pas pu avoir lieu.

\* \* \* \* \*

Vous avez également pu remarquer que Madame la Conseillère Chantal GUIBERT se trouve à la place des scrutateurs, Madame la Conseillère Suzanne ROETHLISBERGER étant absente. Madame la Conseillère Marianne SAVARY, qui aurait dû la suppléer, étant au fond du lit, j'ai demandé à Madame GUIBERT de la remplacer au pied levé, étant donné que nous n'avons pas de suppléant du suppléant.

Si le Conseil estime que Madame GUIBERT ne mérite pas cet honneur, je vous laisse l'occasion de vous exprimer... Je vous remercie pour elle !

\* \* \* \* \*

Je me permets de rappeler aux Yverdonnois l'existence d'*A vous la parole*, moment d'échange entre le Conseil communal et la population. Une heure avant les séances du Conseil, le Bureau et les Conseillers qui le souhaitent consacrent une demi-heure à l'écoute des questions et des propositions qui leur seront faites. Tout le monde peut participer à cette demi-heure, qu'il soit suisse ou étranger, majeur ou mineur, habitant de notre Commune ou non. Les questions et propositions, par contre, doivent obligatoirement concerner Yverdon. Il vous suffit de vous adresser au Bureau, au Président ou au secrétariat du Conseil avant le 25 septembre, date du prochain Bureau, pour obtenir la parole lors du Conseil communal du 6 octobre.

\* \* \* \* \*

Dans le canton de Vaud, deux dictons sont particulièrement appréciés : «Toute peine mérite salaire» et «On n'a rien sans rien.» Une fois de plus, ces deux proverbes se vérifieront ensemble à la fin de cette séance. Les courageux auditeurs qui seront restés jusqu'au bout et les Conseillers pourront, en effet, participer au verre de l'amitié offert par la Commune.

\* \* \* \* \*

Je félicite Madame la Conseillère Rachel JOSEPH, heureuse maman d'une petite Lilou. Je lui souhaite beaucoup de repos et une agréable vie de famille agrandie. Afin de ne pas décourager l'engagement civique pendant la période de maternité, je m'engage à verser à la nouvelle maman, à titre d'assurance maternité, les jetons de présence de ce soir, ainsi que des trois mois prochains.

\* \* \* \* \*

Les modifications de la Loi sur les communes et de la Loi sur l'exercice des droits politiques nous amèneront à opérer une refonte du règlement du Conseil. Un avant-projet préparé par le Greffe municipal sera discuté prochainement au Bureau. Il fera ensuite l'objet d'un préavis municipal et sera soumis à une Commission du Conseil, comme la plupart des autres préavis.

Dans l'attente de ce nouveau règlement, certaines dispositions des nouvelles lois s'appliquent immédiatement. Il s'agit principalement de l'introduction du postulat dans l'arsenal des droits des Conseillers, ainsi que le renforcement des motions. Il semble également important d'informer la population de l'existence de l'initiative communale, qui n'existait pas auparavant. Il est donc possible, comme c'est le cas aux niveaux cantonal et fédéral, de proposer un projet complet aux autorités des communes par le biais d'initiatives.

\* \* \* \* \*

Nous prenons également acte du dépôt du rapport de la Commission de gestion, conformément à l'article 107 de notre règlement. Conformément à l'article 106 de notre règlement cette fois-ci, je vous informe du dépôt de deux observations individuelles, déposées et signées par cinq Conseillers. Ces documents vous parviendront par courrier.

\* \* \* \* \*

Au point 9 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une question du groupe Radical
- Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS
- Une motion de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET
- Deux questions de Madame la Conseillère Gloria CAPT
- Une motion de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ (C/13 ET C/14)**

##### **Monsieur le Président :**

Nous avons reçu deux communications de la Municipalité. Il s'agit de :

- La communication C/13 du 15 juillet 2005, concernant l'étude de l'implantation d'une gestion électronique des documents dans l'administration générale.
- La communication C/14, du 29 juillet 2005, concernant l'accueil à Yverdon-les-Bains de requérants d'asile sous l'égide de la FAREAS.

Monsieur le Syndic souhaite-t-il transmettre au Conseil d'autres communications ?

##### **Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Oui, Monsieur le Président.

Permettez-moi tout d'abord de vous apporter les cordiales salutations de votre Municipalité.

La Municipalité a décidé de retirer de l'ordre du jour le préavis no 25, relatif à l'octroi d'une subvention communale extraordinaire de Fr. 390'000.- pour l'association Tom Pouce, suite à l'ouverture de la garderie Les Goélands.

Cette décision est motivée par le fait que la Commission des finances souhaite obtenir des informations supplémentaires, informations qui lui seront transmises lors de sa prochaine séance, raison pour laquelle la Municipalité a pris cette décision, puisque le rapport de dite commission n'a pas pu être établi.

**Monsieur le Président :**

La Municipalité ayant retiré le préavis no 25, comme le lui permet l'article 84 de notre règlement, le point 7 de notre ordre du jour devient caduc.

<p><b>5. PRÉAVIS NO 23/05 CONCERNANT LA 1<sup>ÈRE</sup> SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2005 (MONSIEUR CLAUDE-ALAIN ROMAILLER, RAPPORTEUR)</b></p>
---

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Claude-Alain ROMAILLER ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

**Monsieur le Président :**

Avant d'ouvrir la discussion sur cet article, je rends attentif le vice-président de la Commission des finances que s'il désire déposer un amendement, comme il l'a fait d'ailleurs pour l'article 2, l'article 1 mérite également une modification, car on cite le montant de Fr. 455'300.-.

Je considère donc qu'il y a également **un amendement de la Commission des finances à l'article 1, le total de l'augmentation des charges étant de Fr. 406'300.-, au lieu de Fr. 455'300.-.**

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Madame Valérie JAGGI WEPF :**

Le parti Radical soutient l'amendement présenté par la Commission, estimant que le crédit complémentaire de Fr. 49'000.-, en supplément à la couverture déficitaire de Fr. 30'000.-, déjà utilisée, est tout simplement inadmissible.

**Monsieur le Président :**

Merci Madame la Conseillère. Je prierai les Conseillers qui s'expriment d'attendre que le perchiste ait eu le temps d'atteindre leur place avant de vous exprimer, afin que tout le monde les entende.

**Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :**

Je ne sais pas si le Conseil communal peut ce soir accepter ou refuser cet amendement. Je laisserai le soin à Monsieur le Syndic de répondre à cette question tout à l'heure.

Néanmoins, je me vois obligé d'apporter quelques précisions et je reviendrai pour cela à la communication que votre Conseil a reçue le 1<sup>er</sup> juillet et qui vous informait effectivement qu'une demande de crédit complémentaire de Fr. 49'000.- devra être soumise à votre avis pour éponger les comptes déficitaires de l'édition 2005. En effet, si les charges ont été maîtrisées - plus 4 % de dépassement pour un budget d'environ Fr. 148'000.- cette édition a été catastrophique au niveau des recettes, soit moins 36% sur un budget de Fr. 155'000.-.

Ces comptes ont été transmis à l'Autorité, à la comptabilité générale de la Commune, étant donné que nous avons mis ce mécanisme financier en place. On peut constater qu'effectivement au poste alimentation et boissons, il y a une recette de moins Fr. 33'000.- ; dans les ventes de gadgets, de confettis, moins Fr. 4'000.- ; dans les recettes diverses, par exemple la collecte pendant le cortège, moins Fr. 2'000.- ; les recettes du loto, moins Fr. 4'000.-. Evidemment, la comptabilité générale en a tiré des conclusions et dit que le froid, le prix d'entrée, le 0,5‰, le désintérêt populaire pour ce genre de manifestation « brandonesque », sont autant d'éléments qui sont la cause de l'insuccès de cette édition 2005.

Cet état de fait a conduit la Municipalité à formellement dissoudre cette Commission et à lancer un vibrant appel à l'USLY pour que se reforme un nouveau comité d'organisation pour une prochaine édition des Brandons. C'est une fête culturelle à laquelle la Municipalité tient et qui marque bien le rythme des saisons, de la vie des Yverdonnois et des Yverdonnoises, comme d'autres fêtes par ailleurs, l'Abbaye, le Marché de Noël, la Fête de la musique ou les Jeux du Castrum.

Partant de là, une lettre a été adressée au Président des sociétés locales, qui a mis à l'ordre du jour d'une séance agendée au 27 septembre, la question des Brandons ; on s'en réjouit tous.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les comités d'organisation, c'est comme les couches-culottes, il faut les changer de temps à autre. Si par cette démarche, une nouvelle entité organisatrice se formait, je tiens à leur disposition un excellent travail d'étudiants de la Haute Ecole de Gestion qui, suite à cette débâcle, se sont proposés de faire une étude.

Pour savoir où on va, il faut savoir d'où l'on vient. Permettez-moi de vous rappeler que l'on retrouve trace de cette tradition dans les archives du quotidien local au-delà des années 1870. Il y a des décennies que les Brandons sont célébrés à Yverdon. Toujours est-il que la tradition amorce un nouveau départ en 1965, avec Ernest DESTRAZ et Marcel PASCHOUD, membres de la Fanfare Avenir. Ce sont eux qui interviennent auprès de la Municipalité, plus précisément auprès de la Police, du commissaire Monsieur GALLAY qui, jusqu'alors, s'occupait seul de convoquer les deux fanfares locales pour le dimanche soir.

Fort de cette impulsion, les Brandons de 1967 voient défiler 21 groupes. En 1977, sur demande du Municipal Edouard PERUSSET, le Greffe sélectionne quelques citoyens qu'il convoque pour créer une Commission de la Municipalité, chargée de l'organisation des Brandons. En 1982, un fait marquant est l'apparition pour la première fois d'une Guggenmusik.

Fort du succès de cette édition en 1982, puis en 1988, le comité va se voir pousser des ailes. Demande est faite à la Municipalité de faire la fête sur deux jours, sous une cantine, avec de plus en plus d'évènements et une couverture de déficit permettant d'étoffer le programme en engageant une ou plusieurs Guggenmusik supplémentaires.

Mille neuf cent nonante sept est certainement à marquer d'une pierre blanche dans le livre d'histoire des Brandons. Ce sera à l'évidence l'année de la maturité pour une manifestation qui, de petite et sympathique animation de ville, est devenue une méga fête. Pour preuve, douze Guggenmusik hanteront les rues le week-end durant. Tout est peaufiné ; les deux concerts du samedi à 15h30 et celui du dimanche à 11h remportent un succès sans pareil. Evénement aussi avec la présence de plus de 20 classes d'école, alors qu'une année auparavant, elles n'étaient encore que cinq. Le cortège sera d'autant plus beau, plus coloré, plus étoffé et plus féerique. Tous ceux qui ont vu ce cortège sont d'un avis unanime : c'était le meilleur.

Je saute un peu l'historique. Cette étude parle aussi évidemment de ce qui se passe actuellement et il y a un certain nombre de constats. Cette étude parle aussi de la démarche, de la structure du comité des Brandons, du programme des Brandons 2005. Cette étude fait ses analyses sur la base de questions pertinentes, je vous en cite quelques-unes :

- Quel est le public cible ?
- Quelles sont les retombées économiques significatives pour la ville ou la région ?
- Que cela vaut-il au niveau du développement touristique ?
- Cela améliore-t-il l'image de la ville ?
- Peut-on envisager une augmentation du chiffre d'affaires des commerçants ?

- Quelles sont les retombées sociales, cela crée-t-il un rapprochement des habitants, des liens entre des générations ?
- Quelles sont les faiblesses de l'organisation ?
- Une étude de satisfaction a-t-elle été faite auprès des visiteurs ?
- Combien de bénévoles sont-ils nécessaires à l'organisation de cet événement ?
- Combien de personnes sont rémunérées pour cette manifestation ?
- Quels sont les coûts liés aux infrastructures : cantines, équipements, sécurité et assurances ?
- Quels sont les coûts liés à l'animation ?
- Quels sont les coûts liés à la promotion et à la communication ?

Les constats sont :

- la population locale ne se sent pas impliquée et finit par bouder la fête.
- il y a un important manque de communication.
- les coûts sont beaucoup trop élevés.
- manque d'innovations pour valoriser la fête.

Cette étude nous fait quelques recommandations, par exemple réduire les coûts, cela paraît évident. Comme nous pouvons le constater, le comité a réduit le total des charges de plus de 20%, au vu de résultats de 2004. Cela semblait être une décision tout à fait adéquate, cependant ces coupes ont-elles réellement été faites au bon endroit ?

Prenons par exemple les coûts liés à la construction et à l'aménagement. A peu de chose près, les sommes budgétées sont identiques entre 2004 et 2005. Cela laisse sous-entendre que la construction et l'aménagement sont sensiblement les mêmes. Toutefois les problèmes de fréquentation que rencontrent les Brandons d'Yverdon ne sont pas liés qu'à cette année 2005. De ce fait, il aurait été sans doute plus judicieux de revoir ce montant à la baisse, en limitant par exemple la taille de la tente.

Deuxièmement, en diminuant le montant de près de Fr. 8'000.- pour la publicité, il semble qu'on ait mis de côté une bonne partie des supports de communication. Cela est relativement contradictoire avec le budget de construction et de l'aménagement. En effet, il est fort peu probable que l'on attire un nombre important de visiteurs et de manifestations en réduisant la publicité. Si la volonté était de garder une certaine envergure à cette fête, les supports publicitaires auraient dus être renforcés et non pas diminués.

Enfin, les frais liés aux Guggenmusik et cortèges ont augmenté significativement. L'animation effectuée par les Guggenmusik n'a jamais été critiquée par les participants aux Brandons. Si ces derniers semblaient satisfaits de cette prestation, le budget leur étant attribué n'avait aucune raison d'être modifié.

En conclusion, il semble que les organisateurs ont été très optimistes, espérant augmenter la fréquentation de la fête, sans pour autant y mettre les moyens publicitaires. C'était un pari risqué qui visiblement n'a pas porté ses fruits.

Comme je le disais tout à l'heure, cette étude, très intéressante, est à disposition des futurs organisateurs et j'espère vivement qu'il y ait des Brandons en 2006.

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

Monsieur le Municipal FORESTIER ne nous a pas masqué les problèmes des Brandons. C'est bien et on le remercie, mais je ne suis pas très fort en comptabilité. Comment est-ce qu'on peut refuser un poste de Fr. 49'000.- dans les crédits complémentaires, alors que la Municipalité a probablement payé les factures avec ces Fr. 49'000.-, ainsi qu'avec les Fr. 30'000.-, soit un total de près de Fr. 80'000.- ? Je suppose qu'elles ont été payées et je pose la question à Monsieur le Municipal.

Comment donc peut-on refuser ces Fr. 49'000.- alors qu'ils sont dépensés ? J'aimerais qu'on m'explique, car je ne comprends pas la situation.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Effectivement, les fournisseurs ont été payés par le comité d'organisation, ce qui est logique. Je rappelle que c'est l'habitude de la commune d'Yverdon-les-Bains de payer ses fournisseurs à 30 jours, puisque cette Commission dépendait directement de la Municipalité. Comme le dit Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ, ces factures ont toutes été payées, à l'exception d'une facture interne, propre aux Services communaux.

Je crois qu'il y a là une réalité. Si l'amendement a pour but de blâmer la Municipalité, elle accepte ce blâme. Au-delà, on ne peut pas refuser ce crédit qui a déjà été engagé. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à ne pas voter cet amendement.

**Monsieur Jacques LEVAILLANT :**

Monsieur le Syndic l'a très bien compris ; je crois que le Conseil communal et notamment la Commission des finances souhaitent adresser un blâme aux gestionnaires de ce dossier. On est tout à fait au clair que l'argent a été engagé.

On nous demande simplement d'approuver la 1<sup>ère</sup> série de compléments au budget, ce qui nous laisse supposer qu'on peut aussi les désapprouver, ce que nous avons fait.

J'aurais une question à l'adresse de Monsieur le Municipal FORESTIER. Dans les chiffres qu'il a évoqués, il y en a un qui a attiré mon attention, c'est celui du déficit de rentrée sur la vente de boissons. Il a évoqué, sauf erreur, le chiffre de Fr. 33'000.-. Ce qui m'intéressait de savoir, c'est quelle proportion du budget prévu représente ce manco de Fr. 33'000.- ?

**Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :**

Le réalisé représente 64%. Il manquait donc 36% par rapport au budget.

**Monsieur Jacques LEVAILLANT :**

Cela veut dire qu'on avait budgété près de Fr. 100'000.- de rentrées de boissons ... c'est bien ce que je dois comprendre, puisque Fr. 33'000.- représentent à peu près le tiers. On avait donc budgété Fr. 100'000.- de rentrées de boissons au mois de février ?

**Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :**

Je ne suis pas très fort en calculs de pourcents ; Fr. 81'000.- ont été budgétés et il ne s'agit pas seulement de boissons. Ce sont les postes boucherie, boulangerie, frites, repas, patentes, marchandises diverses, frais généraux, matériel.

**Monsieur Jacques LEVAILLANT :**

Si j'ai bien compris, les Fr. 33'000.- concernaient l'ensemble des postes que vous avez énumérés et pas seulement les boissons ; je vous remercie.

**Monsieur le Président :**

Nous sommes en présence d'un amendement. L'article 76 nous impose de voter l'amendement avant l'article principal. Il demande aussi que le premier vote n'ait aucun impact sur le vote final.

Si vous votez oui, c'est que vous approuvez l'amendement déposé par la Commission des finances. Si vous votez non, c'est que vous préférez l'article 1. Un deuxième vote interviendra de toute façon pour voir si vous acceptez ou non l'article qui sera sorti du premier vote.

A la majorité, vous avez accepté cet article 1 amendé. Cela devient donc l'article 1 officiel de ce préavis et nous allons voter sur celui-ci.

---

**L'article 1 amendé par la Commission est accepté à la majorité.**

**Monsieur le Président :**

Nous avons donc un amendement de la Commission des finances qui regroupe le même débat que celui que nous avons eu pour l'article 1. J'ouvre néanmoins la discussion sur cet article 2.

**Monsieur Gérard JUNOD :**

Il me semble qu'il y a une petite lacune dans la façon de gérer ce préavis. En général, le Président lit tous les chapitres, tous les dicastères, tous les dépassements. Tous les montants doivent être cités, car il y aura peut-être d'autres discussions, en cours de lecture. Cela se fait toujours.

**Monsieur le Président :**

Vous demandez donc, Monsieur le Conseiller, que je lise les têtes de chapitre. J'abonde à votre demande et vous prie donc de prendre votre préavis à la page une. Je lirai les principales têtes de chapitre et vous laisserai le soin d'intervenir.

**CHARGES**  
**3 Urbanisme et bâtiments**  
**355.3141.01 Entretien-rénovations**

**Monsieur Pedro CAMPS :**

Comment se fait-il que le remplacement au Collège Pestalozzi de huit cuisinières ne soit pas inclus dans le budget ? Il me paraît fort peu probable que celles-ci rendent l'âme toutes en même temps. De plus, le prix d'environ Fr. 2'360.- par cuisinière me semble particulièrement élevé.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Je ne sais pas exactement quand ces cuisinières ont rendu l'âme, comme vous dites. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il était beaucoup plus rationnel, étant donné cet état de fait, de les changer toutes plutôt que d'avoir deux systèmes de cuisinières différents, parce qu'on se trouve dans une classe d'école et que ces cuisinières doivent se prêter à un enseignement.

Leur prix est effectivement un peu élevé, parce qu'il ne s'agit pas d'une cuisinière qui vous permet de cuisiner chez vous des plats probablement excellents, mais il s'agit de cuisinières destinées à l'enseignement. Par conséquent, ce sont des cuisinières à caractère semi-professionnel, raison pour laquelle elles sont un peu plus chères que les cuisinières qu'on trouve dans les appartements.

**Monsieur Pedro CAMPS :**

Je remercie le Municipal TREYVAUD pour sa réponse.

**Monsieur le Président :**

Je remercie encore Monsieur le Conseiller JUNOD qui m'a remis dans le droit chemin et j'ouvre la discussion sur cet article 2.

La parole n'est pas demandée et **cet article 2 amendé, tel que proposé par la Commission des finances, est accepté à la majorité.**

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :****Monsieur Serge LOVEY :**

Il me vient maintenant, un peu sur le tard, une question que j'aurais voulu poser au sujet de l'organisation des Brandons.

- Le fait qu'il y a eu relativement peu de gens qui ont participé à cette fête a eu pour conséquence, je l'ai bien compris, qu'on est resté avec, sur les bras, une certaine quantité d'invendus. J'aimerais savoir en fin de compte ce qu'est devenue cette marchandise achetée et pas revendue ?

**Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :**

Effectivement, c'est un souci du feu comité des Brandons. Une certaine quantité de marchandises a été revendue immédiatement après la fête et cela a été pris en considération dans les comptes. Néanmoins, il reste du matériel, entreposé dans un local et celui-ci sera à disposition, si d'aventure un nouveau comité d'organisation se met en place. Il y a également quelques boissons à disposition des futurs organisateurs.

**Monsieur Jacques LEVAILLANT :**

Une petite note d'humour...

Maintenant que le Conseil a manifesté sa mauvaise humeur, il n'attend plus que la lettre de semonce du lieutenant de l'Etat, qu'est Madame la Préfète, et qui va nous remettre à l'ordre.

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 23 amendé est accepté à la majorité.**

Vu ce qui précède,

## LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 amendé : Des compléments au budget 2005 représentant au total une augmentation de charges de **Fr. 406'300.-** et une augmentation des revenus de Fr. 63'300.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 amendé : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Déficit prévu au budget 2005			1'668'300
	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>	
1. Administration générale	<b>101'600</b>		
2. Finances	8'500		
3. Bâtiments et urbanisme	200'700	50'300	
4. Travaux et environnement	34'400		
5. Ecoles et culture	1'100		
6. Police et sports	20'000		
7. Affaires sociales et Jeunesse	<u>40'000</u>	<u>13'000</u>	
Charges supplémentaires	<b>406'300</b>		<b>406'300</b>
Revenus supplémentaires		63'300	<u>-63'300</u>
<b>Déficit selon budget et crédits complémentaires</b>			<b>2'011'300</b>

**6. PRÉAVIS NO 24/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 515'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PASSERELLE POUR LES PIÉTONS ET LES DEUX-ROUES FRANCHISSANT LES VOIES CFF, AU CHEMIN DE FLOREYRES. (MONSIEUR YVES-OLIVIER JACCARD, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Yves-Olivier JACCARD ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame Marie-Louise HEFTI, Messieurs Pierre-François BRAND, Jean-Marc COUSIN, Yves-Olivier JACCARD, Serge LOVEY remplaçant Madame Valérie JAGGI WEPF, Gilles VERDON et Yves VUAGNIAUX.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Monsieur Christian PAULI :**

L'amendement à l'article 1 proposé par cinq membres de la Commission qui a étudié ce préavis m'étonne et pour tout dire m'indigne.

Le préavis municipal et le rapport de la Commission sont clairs et le rappellent unanimement : le pont actuel, par ses dimensions, ne répond plus aux normes de sécurité des piétons et des cyclistes. Ce constat, maintes fois exprimé par les habitants des quartiers concernés, est partagé par les services de Police et par la Commission deux-roues et de circulation.

Le gabarit de la nouvelle passerelle a été prévu pour répondre le plus exactement possible à la demande, c'est-à-dire d'en permettre un usage mixte par les piétons et les cyclistes. Une largeur de 2,8 mètres n'a plus aucun sens pour une utilisation exclusive par les piétons. Sauf dans des situations très particulières, aucun trottoir ni aucune passerelle piétonne n'ont une telle largeur.

Bien que le rapporteur de la Commission n'ait pas jugé utile de le préciser, des mesures de modération de la vitesse des cyclistes sont prévues aux abords de la partie supérieure de la passerelle. Ces aménagements garantiront que les cyclistes ne mettront pas en danger les piétons.

Permettez-moi encore d'exprimer un regret quant à la position prévue pour cette passerelle. En projetant de la construire du côté nord du pont existant, elle se trouve être idéalement placée pour les piétons et cyclistes qui descendent la rue. Or, dans le cas des cyclistes tout au moins, c'est à la montée que la sécurité est particulièrement critique en raison de la faible vitesse praticable. A l'inverse, l'usage de cette passerelle à la descente – donc avec une vitesse naturellement plus élevée – semble justement à l'origine des craintes exprimées par les membres de la Commission, auteurs de l'amendement.

J'exprime donc le vœu que la Municipalité réétudie sans délai la possibilité de placer la passerelle du côté sud du pont existant. La principale difficulté de cette variante est liée à l'accord à obtenir des propriétaires voisins, qui devraient sacrifier peut-être quelques mètres carrés de leur territoire à cette réalisation. J'ose espérer que cette simple démarche administrative auprès des propriétaires concernés ne débouchera pas inmanquablement sur des oppositions farouches nécessitant le recours à des expropriations et au Tribunal administratif.

En conclusion, j'invite les membres du Conseil à refuser l'amendement de la Commission et j'invite également la Municipalité à réexaminer sans délai l'implantation de la passerelle du côté sud du pont existant. Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

La passerelle a été placée à l'endroit désigné sur le plan que vous avez tous reçu pour la simple et bonne raison que le trottoir est de ce côté-là. Vous ne pouvez pas mettre la passerelle de l'autre côté et faire traverser les piétons avant la passerelle et les faire traverser à nouveau après ; c'est un non-sens total. Nous savons qu'en descendant, ils ne sont peut-être pas du bon côté, mais le trottoir existe de ce côté-là du chemin de Floreyres.

Voilà la réponse que je peux vous donner et je pense qu'il ne faut pas entrer dans une nouvelle étude de cette passerelle et accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Nous comprenons les préoccupations de certains membres de la Commission à la lecture de leur rapport, notamment le dernier alinéa de celui-ci, qui invoque des questions de sécurité. Si réellement des problèmes récurrents devaient se poser entre piétons et cyclistes, sur cette passerelle, le Service de Police prendrait, à la demande de la Municipalité, les mesures nécessaires pour, par exemple, empêcher les cyclistes de circuler sur celle-ci.

Je crois qu'il vaut la peine d'observer le fonctionnement de ce futur ouvrage et là également, la Municipalité vous invite à ne pas voter l'amendement.

**Monsieur Pascal BLUM :**

J'ai des préoccupations semblables à celles de mon collègue. Je ne comprends pas très bien si on fait une passerelle de cette largeur et qu'elle est prévue pour les piétons et pour les cyclistes, surtout si les cyclistes peuvent la prendre à la descente, avec ou sans modération de trafic. Si c'est prévu avec modérations, je m'inquiète pour les cyclistes, car s'ils passent quand même, je ne sais pas ce que cela donnera. S'il n'y a pas de modération de trafic, cela m'inquiète pour les piétons.

Maintenant, on nous dit que si on s'aperçoit qu'il y a trop de problèmes, on va prendre des mesures pour que les cyclistes ne prennent plus la passerelle, auquel cas on aura acheté une passerelle trop chère. Je pense qu'il faut effectivement réfléchir encore une fois à cette question de la passerelle.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

En étudiant le problème, nous avons vu ces aspects-là. Je vous cite « La passerelle a une largeur de 2,7 mètres entre les mains courantes pour les raisons suivantes :

1. Pour permettre le déneigement en hiver avec une lame (2,2 mètres + les andains).
2. Assurer l'entretien : avec la largeur projetée, on peut accéder avec une nacelle montée sur un véhicule léger.
3. Le pont existant étant relativement vieux, 75 ans, un assainissement du tablier et des collecteurs qui le traversent couperaient totalement le trafic, y compris pour les piétons. La passerelle telle que projetée, avec une largeur suffisante, permet de conserver un accès aux piétons, et les petits engins de chantier pourraient passer d'un côté à l'autre sans passer par Henri Correvon.
4. La largeur influence très peu le coût global de l'ouvrage.

**Monsieur Patrik DURUZ :**

J'aurais voulu savoir, avant de me prononcer, si cette passerelle aura ou non le statut de piste cyclable, qui implique une obligation de l'emprunter ou non. Autrement dit, est-ce que son utilisation sera obligatoire pour les cyclistes dans les deux sens ? Si c'est une piste cyclable, il me semble que cela devra être le cas.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Elle est prévue au départ comme piste cyclable, ainsi que pour les piétons. Nous pourrions mettre à l'entrée de la passerelle, une chicane, et nous avons encore une inconnue, c'est la future route du Coteau Ouest, qui traversera le quartier, à quelques encablures de la passerelle.

Elle est donc prévue cyclistes et piétons et c'est à l'usage, en collaboration avec le Service de Police, qu'on pourra trouver des solutions qui conviennent à tout le monde, sans danger pour tous les usagers qui empruntent cette passerelle.

**Monsieur le Président :**

La parole n'étant plus demandée, nous allons voter sur cet amendement de la Commissions. Il s'agit du même texte, en supprimant « et cycliste », c'est-à-dire :

- La Municipalité est autorisée à construire une passerelle pour piétons ~~et cyclistes~~ au dessus des voies CFF, au chemin de Floreyres, parallèle au pont routier existant.

Cet amendement est refusé à une forte majorité et **l'article 1 est accepté tel que présenté dans le préavis.**

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une forte majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une forte majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** :

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET** :

J'aimerais vous faire part de mon sentiment de déception par rapport à ce préavis. Je suis une fervente défenderesse des cyclistes et des piétons, mais je me suis abstenue et m'abstiendrai pour l'ensemble du préavis, parce qu'il me semble qu'il a été mal étudié, je suis désolée, mais c'est ainsi que je le ressens.

En acceptant ce préavis, il me semble qu'on ne met ni les piétons, ni les cyclistes en sécurité. Le fait que ce pont soit à la descente, il est réellement dangereux, même si on met des chicanes et qu'on arrête les cyclistes qui descendent. Nous n'avons pas résolu le problème de savoir si c'est une piste cyclable obligatoire ou non. Je ne sais pas si la possibilité de rétrécir simplement la route en mettant un réel trottoir a été étudiée, en ne permettant peut-être l'accès que dans un sens, et ainsi en ne permettant pas de croiser sur le pont.

Tous ces éléments manquent à mon avis et je m'abstiendrai pour ce préavis, car il ne me semble pas qu'on résolve quoi que soit.

**Monsieur Pierre-André MICHOU** :

J'ai une question par rapport à l'état du pont. Monsieur le Municipal BURKHARD nous a informé que ce pont avait 75 ans. Il y aura certainement un jour où il faudra y faire des travaux, surtout si on prévoit un élargissement important du quartier.

Est-ce qu'en construisant cette passerelle, il nous reste de la place pour améliorer ce pont, s'il faut le rélargir ou le refaire, sans devoir déplacer la passerelle après et ce pour pouvoir répondre à toutes les demandes d'ici 10 ou 20 ans ? Comme cette passerelle va durer beaucoup plus longtemps, je pense que c'est important de se pencher aussi sur ce souci.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

En voyant le plan de construction de la nouvelle passerelle, la possibilité d'agrandir soit à gauche soit à droite, existe, bien que ce ne soit pas le sujet de notre discussion ce soir. Ce pont a 75 ans, il est actuellement en état et nous n'entreprendrons rien dans les 10 prochaines années. Cette passerelle ne péjore pas le futur de ce pont et en aucun cas on ne devra la déplacer, quoiqu'il arrive sur le pont.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

J'invite pour ma part la Municipalité à étudier sérieusement la séparation des trafics, principalement les trafics cyclistes. Je crois qu'il faudrait vraiment étudier, dans cette région-là qui, en plus, se développe, de bien séparer le trafic cycliste. On peut très bien prévoir des surfaces de trottoirs très larges et bien délimiter la piste cyclable.

J'espère vraiment que nous allons nous pencher sérieusement sur ce problème. La ville d'Yverdon est une ville qui se prête très bien au cyclisme. Par contre, les cyclistes sont très mal protégés par une simple ligne jaune. Je crois qu'il y a tout un travail à faire. Des villes, en Allemagne, sont des exemples et je crois qu'il faudrait s'inspirer de ce qui est fait ailleurs.

Je pense que là, il y a vraiment un problème précis et lors de la réalisation de cet ouvrage, il faudrait que la Commission deux-roues planche particulièrement sur la jonction qu'on peut avoir, en vélo, sur cette nouvelle zone habitée.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Nous avons, je l'espère, pensé à tout. Dans la discussion que nous avons eue quant à la largeur du pont, nous avons même pensé à deux mamans qui se croiseraient avec leur poussette. Nous ne pouvons pas faire des chicanes, ou autre. Je pense que nous ferons le maximum pour que soyez pleinement satisfaits.

**Monsieur Roland FAVRE :**

Je ne crois pas qu'il faut épiloguer plus longtemps. Les habitants du quartier attendent cette passerelle et ils vont l'apprécier comme elle est prévue dans le projet. La signalisation, à l'usage, permettra d'aviser.

Il s'est dit pas mal de choses ce soir, de la part de gens qui n'ont aucune connaissance du quartier et qui n'y sont jamais passés à pied ou en voiture, mais moi, j'y habite.

La parole n'est plus demandée **et ce préavis no 24 est accepté à une forte majorité.**

Vu ce qui précède,

## LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à construire une passerelle pour piétons et cyclistes au dessus des voies CFF, au chemin de Floreyres, parallèle au pont routier existant.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 515'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1435 « Passerelle Floreyres » et amortie en 30 ans.

**7. PRÉAVIS NO 25/05 CONCERNANT L'OCTROI D'UNE SUBVENTION COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DE FR. 390'000.- POUR L'ASSOCIATION TOM POUCE SUITE À L'OUVERTURE DE LA GARDERIE « LES GOÉLANDS ». (MONSIEUR JEAN-CLAUDE RUCHET, RAPPORTEUR)**

### Monsieur le Président :

Je vous rappelle que le préavis no 25 a été retiré par la Municipalité, rendant caduc le point 7 de notre ordre du jour. Nous passons donc directement au point 8.

**8. PÉTITION DE SOUTIEN AU SQUAT LA BERGERIE (MONSIEUR GÉRARD JUNOD, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Gérard JUNOD ne donne lecture que de quelques extraits de celui-ci, ainsi que de la conclusion.

La Commission était composée de : Mesdames Gloria CAPT, Rachel JOSEPH remplaçant Marianne SAVARY, Messieurs Jean-David CHAPUIS, Gérard JUNOD, Charles MOUQUIN remplaçant Patrik DURUZ, Roger RANDIN, Jean-Claude RUCHET.

**Monsieur le Président :**

Etant donné que nous n'avons pas l'habitude de traiter des pétitions, je vous rappelle que l'article 64 nous permet soit de classer une pétition, soit de la prendre en considération avec renvoi à la Municipalité pour examen et rapport.

**Monsieur Vassilis VENIZELOS :**

Je propose la non entrée en matière sur cette pétition, afin qu'un nouveau rapport soit établi. J'estime en effet que la brièveté du rapport, ainsi que le ton paternaliste adopté, ne nous permettent pas de nous prononcer sur ce cas. Les pétitionnaires n'ont-ils pas droit à plus d'égards de notre part ?

Je vous propose donc d'inviter la Commission à nous fournir un rapport qui ne soit pas lacunaire et irrespectueux, en votant la non entrée en matière. Je vous remercie.

**Monsieur le Président :**

Nous sommes donc en présence d'un débat d'entrée en matière sur cette pétition.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Pour ma part, je suis aussi très déçu de la manière dont cette pétition a été traitée. Signée je vous le rappelle par plus de 1500 personnes, comment se fait-il que les pétitionnaires n'aient pas été entendus lorsque la Commission a siégé ? Comment se fait-il qu'aucun commissaire n'ait fait la remarque ? S'il est vrai qu'il n'y a aucune obligation légale d'entendre un représentant d'une pétition, ne pas le faire est, me semble-t-il, une indifférence inacceptable vis-à-vis des citoyens qui soutiennent les activités de ce groupe d'habitants de notre Cité.

Le rapport de la Commission d'ailleurs nous conforte dans cette attitude d'indifférence vis-à-vis des pétitionnaires, je cite le rapport « *Il est tout de même amusant que ce collectif qui refuse toute autorité, demande un soutien à ces mêmes autorités* ». Je dirai le contraire : ces citoyens prouvent par leur démarche qu'ils ne refusent pas toute autorité, bien qu'ils aient une autre approche de l'autorité que la plupart d'entre nous ; ils ont le désir de régulariser leur situation, ce que nous leur refusons.

Je demande donc à ce Conseil de ne pas classer cette pétition et j'abonde dans le sens de Monsieur VENIZELOS de ne pas entrer en matière et d'entendre ces citoyens. Je crois qu'il est de notre devoir de permettre à des personnes qui ne partagent pas notre manière de vivre en société, de vivre leur conviction et que la ville d'Yverdon aurait tout à gagner d'accepter en son sein un lieu culturel alternatif.

Si je comprends bien la famille STOLL, je ne comprends pas nos autorités.

**Madame Gloria CAPT :**

Je m'excuse Monsieur le Conseiller ROMAILLER, votre intervention est absurde.

Tout d'abord, c'est nouveau d'entendre les pétitionnaires ; deuxièmement, pourquoi ne pas entendre les signataires de la pétition, pendant que vous y êtes. Il n'y a aucune raison d'inaugurer tout d'un coup pour cette pétition, pour des gens qui excusez-moi, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, sont dans l'illégalité. Je ne vois pas pourquoi notre Conseil devrait passer des heures, la Commission siéger des heures, pour des gens qui sont dans la propriété d'autrui, donc en toute illégalité.

Le rapport est clair, ces gens-là sont dans l'illégalité, on le dit et on vous demande de classer cette pétition, qui ne mérite que d'être classée.

**Monsieur le Président :**

Je vous rappelle, Madame la Conseillère, que nous sommes dans un débat d'entrée en matière.

**Monsieur Stéphane BALET :**

Tout ce qui a été dit est fort intéressant. Je ne suis pas de l'avis de la Conseillère Gloria CAPT. J'estime que même si ces personnes sont dans l'illégalité, elles ont le droit d'être malgré tout entendues et au nom du groupe Socialiste, je vous propose de soutenir cette non entrée en matière.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Je crois que Madame CAPT oublie que par exemple Monsieur ROMAILLER a effectivement été invité à la séance de la Commission lorsqu'il y a eu une pétition dernièrement qui le concernait. Cela a aussi été le cas pour d'autres pétitions, dans les commissions desquelles j'ai eu l'occasion de siéger.

Par ailleurs, puisqu'on parle d'illégalité, je crois pouvoir dire que les propriétaires du bâtiment sont également dans l'illégalité, puisque leur bâtiment est accessible et dangereux, étant donné qu'il est quasiment en train de tomber en ruine.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée et nous allons voter afin de savoir si nous allons discuter du fond, soit d'entrer en matière, ou de refuser d'entrer en matière, soit de renvoyer l'étude de la pétition à la Commission.

Pendant que les scrutateurs comptent, j'en profite pour rappeler au public qui s'est assis par mégarde sur les chaises des Conseillers, que bien qu'assis sur les sièges, ils n'ont quand même pas le droit de vote !

Avec 42 OUI, 34 NON et 3 abstentions, **vous venez d'accepter le débat d'entrer en matière sur cette pétition.**

J'ouvre donc la discussion sur le fond.

**Monsieur Pierre-François BRAND :**

Cette pétition ne nous demande pas de statuer sur la légalité d'occuper un logement, ni de débattre du droit foncier rural, c'est une demande de dialogue.

C'est une vision humaniste de notre société, appuyée par plusieurs textes et chartes au niveau européen sur le droit au logement qui se heurte ici à une vision fantasmée du droit absolu à la propriété. Tant qu'il y aura des immeubles laissés à l'abandon, il y aura des squatters, c'est un phénomène de société.

Avant d'en arriver au mégaphone de la Police intimant l'ordre d'évacuer, qui est aussi une forme de dialogue me direz-vous, cette pétition pourrait permettre un débat citoyen sur un problème socioculturel, ce qui assez rare au sein de notre assemblée.

Je trouve décevant de s'enfermer dans une bonne conscience face à leurs provocations ; je vais donc voter oui, pour le renvoi de cette pétition à la Municipalité, car un compromis par le dialogue est la seule issue raisonnable.

**Monsieur Roger RANDIN :**

M'étant abstenu lors du vote au sein de la Commission, je souhaite ce soir motiver mon abstention.

Si je pouvais me rallier à la majorité de la Commission pour classer cette pétition, j'aurais souhaité qu'on applique la loi dans les deux sens. D'une part, on ne peut pas contester que les occupants de la Bergerie s'approprient le droit d'habiter ce bâtiment à l'abandon, en toute illégalité. Par contre, on doit aussi reconnaître que le propriétaire du bâtiment, même s'il s'agit d'une concession à bien plaisir, a aussi des obligations, plus particulièrement en ce qui concerne l'entretien du bâtiment.

Compte tenu du fait que ce bâtiment est à l'abandon, j'ai proposé qu'en classant cette pétition, l'on invite la Municipalité à donner aux propriétaires un délai pour la démolition de cette construction. En effet, le Municipal TREYVAUD nous a brossé un tableau qui démontre que non seulement celle-ci est insalubre, mais que son état de délabrement est dangereux.

L'article 86, alinéa 3 de la Loi sur l'aménagement du territoire, précise « *que la Municipalité ordonne la démolition des constructions et des ouvrages abandonnés qui nuisent à l'aspect des lieux, alors même qu'ils ne mettraient pas en danger la sécurité publique* ». Il va sans dire que les frais de cette démolition et de la remise en état du terrain est à la charge du propriétaire.

L'état de cette bâtisse qui, je le rappelle, est un terrain propriété de la Commune, nuit à l'aspect des lieux et je souhaite que ce soir la Municipalité s'engage à ordonner sa démolition. Du fait que lors de la séance, le Municipal n'était pas au courant qu'il s'agissait d'une concession à bien plaire, je souhaite que la Municipalité nous informe ce soir de la date de l'échéance de cette concession.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

J'aimerais vous donner quelques explications. Elles risquent d'être un peu longues, mais je vais quand même m'y risquer.

Monsieur le Conseiller RANDIN a eu une idée que nous aurions pu avoir ! En cela, il a déployé des talents dignes de l'inspecteur Monk, ou de l'inspecteur Frost, ou je ne sais lequel de ses inspecteurs préférés. Je reconnais qu'on aurait pu faire cette démarche. Il a eu raison d'aller voir au Registre Foncier qui était le propriétaire de la parcelle.

Il s'agit de déterminer qui est le propriétaire de la baraque. La parcelle 867 est propriété de la commune d'Yverdon et il subsiste un seul bâtiment sur cette parcelle. Il porte le no ECA 2959. Il y a une autre parcelle, la 866, qui se trouve à côté, sur laquelle il y a en faveur de Monsieur STOLL, un droit distinct et permanent pour une surface de 105 m<sup>2</sup> et il y avait sur cette parcelle un bâtiment qui portait le no ECA 3006, qui a été détruit. Cela nous donne pour résultat que les Frères STOLL ne sont plus que propriétaires d'un droit distinct et permanent sur une surface de 105 m<sup>2</sup> sur laquelle il n'y a rien.

Ce n'est pas très simple. Pour le Service des Finances, Messieurs STOLL payent annuellement un impôt foncier de Fr. 40.- correspondant à la valeur de la parcelle 866.

Pour le Service des Travaux, le bâtiment qui est actuellement occupé par, appelons-les les squatters, appartient aux Frères STOLL, par l'intermédiaire d'un droit distinct et permanent. Il existe un rapport, établi le 22 septembre 2004 par STE, qui mentionne que le bâtiment 2959 appartient à Messieurs STOLL.

Pour le Service des Energies, il n'y a qu'un raccordement électrique, au nom des Frères STOLL, qui a été résilié en 2004. Il n'y a pas d'indication sur le bâtiment concerné. Il devait y avoir une seule entrée pour les deux bâtiments, c'est-à-dire pour celui qui est resté et pour celui qui a été démoli sur la parcelle voisine.

D'après le Greffe, le bâtiment actuellement occupé par les squatters appartient à Messieurs STOLL via un DDP (droit distinct et permanent). Une lettre établie par le secrétaire communal et adressée au collectif de la Bergerie le 6 mars 2003, mentionne que le bâtiment 2959 est leur propriété.

Pour l'Etablissement Cantonal d'Assurance, les primes ECA sont payées par Messieurs Willy et Roland STOLL. Par conséquent, pour l'ECA, les propriétaires sont Messieurs STOLL.

Un entretien téléphonique avec Monsieur STOLL fait apparaître qu'il se considère comme propriétaire du bâtiment et que, lors de l'achat des bâtiments qu'ils ont effectué à la SGG (Schweizerische Gemüse Gesellschaft) en 2000, il pensait avoir acheté la parcelle 866 avec le bâtiment 3006, ainsi que le bâtiment 2959 sur la parcelle voisine 867.

D'autre part, au Service des Bâtiments, on a appris qu'entre 1924 et 1945, lorsqu'on a construit ces maisons, les enquêtes publiques avaient été faites sous le nom de la SGG. Il y a eu une vente, le 24 mai 2000, par l'intermédiaire du notaire Brigitte STÄMPFLI CHEVALLEY, entre la SGG et les Frères STOLL, mais cette vente concerne la parcelle 866 et le bâtiment 3006. Elle ne concerne pas la parcelle 867, sur laquelle se trouve le bâtiment dont on parle.

Tout ceci pour vous dire que Monsieur RANDIN a eu raison d'aller au Registre Foncier. C'était une démarche qu'il fallait faire et, je le répète, qu'on aurait pu faire. La situation est toutefois plus compliquée que ce qui résulte du Registre foncier, puisque chaque Service de la Commune a sa vision un peu différente de la situation des bâtiments.

En conclusion, le bâtiment ECA 2959, où sont logés les squatters, ne fait l'objet d'aucun droit inscrit au Registre Foncier, accordé à un tiers. Il y a, à la connaissance d'Urbanisme et Bâtiment, aucune convention entre les Frères STOLL et la Commune, pour un droit d'usage de ce bâtiment. Il y a en revanche une énorme confusion sur beaucoup de choses, si bien que la parcelle pourrait être la propriété de la Commune, qu'il y avait un bâtiment sur la parcelle voisine mais qu'il a été démoli.

Comme la parcelle qui nous intéresse est propriété de la Commune il se pourrait que le bâtiment construit soit aussi sa propriété puisqu'en principe, sous réserve des constructions mobilières (non inscrites au Registre foncier) ou d'un droit de superficie, la propriété du sol emporte la propriété des constructions qui sont érigées sur le terrain. Par conséquent, sous réserve du fait que les murs ont peut-être été payés à l'époque par les Frères STOLL, et en l'absence d'accord ou de convention ou d'inscription quelconque, on peut retenir que la Commune est propriétaire et du terrain et de la maison.

Cela dit, lorsque votre Conseil propose que la Commune (je crois que c'est Monsieur le Conseiller BLUM qui l'a dit tout à l'heure, ou Monsieur RANDIN), il faut ne pas tolérer un état de chose illicite, un bâtiment insalubre qui pourrait à la limite engager la responsabilité de la Commune propriétaire et dont la responsabilité pourrait être fondée sur l'article 58 CO - la responsabilité du propriétaire d'ouvrage - vous avez parfaitement raison. Le problème est qu'on ne peut pas démolir la construction aussi longtemps qu'il y a des gens dedans. On ne peut pas procéder à des quelconques rénovations ou à un quelconque projet, aussi longtemps que ce bâtiment est occupé, et occupé contre notre volonté. Je comprends votre incertitude et vos doutes, lorsque vous dites : Il y a à la fois une situation illicite qu'on ne peut pas tolérer et d'un autre côté, il y a une demande de dialogue, un appel au secours des jeunes qui souhaitent réaliser un centre alternatif à Yverdon.

Pourquoi le résoudre par l'intermédiaire de la réponse à cette pétition ? Vous êtes 100 conseillers communaux ; si véritablement il y en a 100 parmi vous qui souhaitent réaliser un centre alternatif ou quelque chose en faveur des jeunes, qu'il y en ait donc un qui se dévoue et lance une motion dans ce sens. Une fois que votre Conseil se sera prononcé sur une telle motion, il sera possible de négocier avec ces jeunes. J'imagine que si votre Conseil acceptait la création d'un centre alternatif, les squatters se dépêcheront de partir, car ils sont certainement dans une situation inconfortable là-bas. Cela nous permettra de prendre des décisions concernant ce bâtiment, soit d'y réaliser quelque chose, ce qui paraît tout de même un peu difficile à cet endroit puisqu'on est en zone agricole et qu'en principe on ne crée pas des constructions vouées à l'habitation au sens large dans une telle zone. Il y aurait toute une série de problèmes à résoudre. Il me semble plus conforme au but visé et un peu moins hypocrite de proposer une motion dans ce sens-là que de tenter de justifier l'occupation illicite des squatters en prétendant aujourd'hui qu'ils recherchaient la création d'un tel centre alors que cela n'était probablement pas initialement le but de leur démarche. Saisi d'une motion, soit en présence d'une démarche démocratique, le Conseil décidera.

### **Monsieur Roger RANDIN :**

Je crois que Monsieur le Municipal vient de confirmer ce que le conservateur du Registre Foncier m'a dit. S'agissant de l'inscription de cette concession à bien plaire, il m'a bien précisé qu'à son terme, la Commune redevenait propriétaire du bâtiment.

Autrement dit, cette confirmation de Monsieur le Municipal TREYVAUD revient à dire que l'intervention des Frères STOLL contre ce groupement n'a pas lieu d'être, puisque c'est la Commune qui est propriétaire dudit bâtiment.

### **Monsieur le Président :**

La parole ne semble plus être demandée et nous allons passer au vote.

**Avec 33 voix pour la prise en considération de cette pétition, 38 voix pour le classement et 6 abstentions, vous avez décidé de classer cette pétition.**

## 9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS

### **Question de Monsieur Yves RICHARD (Structures pour requérants d'asile aux Anciennes Casernes)**

En début de séance, notre Conseil a pris acte des communications C/13 et C/14.

Je me permets de revenir sur la communication C/14 du 29 juillet 2005, qui nous informait de l'accueil à Yverdon-les-Bains de requérants d'asile sous l'égide de la Fareas.

Mes questions sont les suivantes :

- La Municipalité peut-elle nous informer si toutes les structures pour l'accueil des requérants sont en place aux Anciennes Casernes et quels sont les moyens de contrôle prévus pour éviter des heurts et des conflits en Ville ?
- Les responsables des locaux ont-ils reçu une formation spéciale pour entourer, conseiller et aider les NEM ?
- Par ailleurs, la Municipalité a-t-elle la confirmation que cet accueil se terminera le 31 janvier 2006 et peut-elle nous indiquer si le maximum de 50 places prévues sera respecté ?
- Concernant la seconde partie de cette communication, la Municipalité peut-elle nous informer sur l'avancement des travaux concernant les autres sites de la FAREAS en ville et en particulier à la rue de la Faïencerie dans le quartier Pierre-de-Savoie ?

Plusieurs interventions de la Police ont eu lieu ces derniers temps et les habitants du quartier souhaitent vivement vivre dans le calme et ne supportent plus certains comportements bruyants. En plus, la propreté autour des bâtiments laisse à désirer. Là aussi, il est urgent de prendre des dispositions concrètes pour rétablir la confiance et la bonne harmonie.

Je remercie la Municipalité de nous renseigner sur ces objets sensibles.

### **Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je vous propose, pour assurer une information complète et aussi objective que possible de votre Conseil et des auditrices et auditeurs, de passer en revue tout le cheminement de ce dossier.

Ce dossier a débuté le 27 juin 2005 par un courrier du Chef du Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE), le Conseiller d'Etat MERMOUD, adressé à notre Municipalité. Je prends quelques extraits de ce courrier et me permettrai également d'y apporter des commentaires de la Municipalité.

Monsieur le Conseiller d'Etat nous dit : « *Nous vous confirmons par la présente que nous envisageons de réaffecter provisoirement le bâtiment des Anciennes Casernes à l'accueil de requérants d'asile, à la suite de l'arrêt du Tribunal administratif invalidant le dispositif d'aide d'urgence pour les personnes frappées d'une décision de non entrée en matière mis en place par un règlement du Conseil d'Etat* ». Le Conseil d'Etat avait donc mis en place un règlement en avril 2004, pensant pouvoir régler ces problèmes en s'appuyant sur ce règlement. Le Tribunal administratif l'a donc invalidé, l'a en quelque sorte annulé.

« *Concrètement* - nous dit encore le Conseiller d'Etat – *ce bâtiment serait destiné à abriter les personnes frappées d'une décision de non entrée en matière, mais aux mêmes conditions que les autres requérants d'asile, soit avec une assistance financière. Sa gestion s'apparenterait ainsi à ce qu'elle était jusqu'au début de cette année* ». Je vous rappelle qu'au début de cette année 2005, j'avais d'ailleurs eu l'occasion de vous en informer, les lieux ont été libérés suite à la fermeture de ces locaux. « *Cette situation* - nous dit le Conseiller - *ne pourra être que provisoire pour deux raisons* :

- *Dès l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers, actuellement en consultation, et à une modification de la Loi sur l'aide sociale vaudoise, le Canton disposera d'une base légale suffisante pour restreindre l'aide sociale dispensée aux NEM à une aide d'urgence en nature. Or, ces projets seront soumis au Grand Conseil cet automne et entreront en vigueur au tout début de l'année 2006.* »

J'aimerais dire au sujet de ce projet de loi, qu'il a notamment pour objectif d'inviter toutes les communes de ce Canton à participer à la recherche de solutions à ce problème difficile et non seulement certaines communes, comme la nôtre, par exemple. Il y a là un objectif extrêmement important voulu par le Conseiller d'Etat et j'invite bien sûr Madame et Messieurs les Députés présents dans la salle à participer à ces travaux.

Je cite la deuxième raison :

- « *Des travaux de transformation sont prévus dans ce bâtiment et doivent débuter également au début 2006.* »

On l'a dit dans la communication qui vous a été adressée, ces travaux auront pour objectif de recevoir des classes du Centre Professionnel du Nord Vaudois durant un certain laps de temps, puisque ce bâtiment doit également faire l'objet d'un assainissement au niveau de l'amiante.

Sachez Mesdames et Messieurs les Conseillers que dans un premier temps, la Municipalité, par un courrier du 30 juin adressé au Département des Institutions, s'est opposée fermement à cette demande. Nous avons invoqué un certain nombre d'arguments liés à la sécurité, liés à ce que nous estimions être un gaspillage de moyens financiers, sachant qu'on nous annonçait pour 2006 une autre affectation, provisoire elle aussi, pour finalement voir s'installer dans ces locaux de façon définitive un certain nombre de bureaux cantonaux et ce d'ici la deuxième moitié de l'année 2006 ; ces affirmations avaient été évoquées par le Conseiller d'Etat BROULIS dans la Presse l'automne dernier.

Sur ce, Monsieur le Conseiller d'Etat MERMOUD a demandé une entrevue à la Municipalité. A cette occasion, il a laissé entendre à celle-ci, que tout d'abord l'Etat était propriétaire du bâtiment et que, jusqu'à preuve du contraire, le propriétaire peut disposer de son bâtiment. Il a ensuite invoqué le fait que le Conseil d'Etat se trouvait, il faut le dire, dans une situation délicate, avec cet arrêt du Tribunal administratif, et devait donc trouver une solution dans l'urgence. Durant les six mois qui verront l'occupation de ces lieux par des NEM, le Conseil d'Etat va porter son attention sur la recherche de solution autre. Entre-temps, on l'a dit, la loi qui, nous l'espérons, va être votée par le Grand Conseil, cette nouvelle LARA, invitera également d'autres communes de ce Canton à faire un effort similaire.

Là, il faut être très clair : la Municipalité se trouvait dans la situation où elle pouvait très bien maintenir sa position négative, mais nous avons compris en fait, que le Conseil d'Etat aurait vraisemblablement imposé son choix ; il avait un problème important à résoudre. La Municipalité a préféré se mettre dans une situation de négociations et à assortir son accord d'un certain nombre de conditions.

Je vous rappelle que lors de la séance du Conseil communal du 4 juillet, une motion a été déposée par Monsieur le Conseiller communal TROYON, concernant divers problèmes rencontrés à la Faïencerie. Il était là extrêmement judicieux, pour la Municipalité, d'inclure dans ses négociations un certain nombre de conditions ayant trait, notamment à ce bâtiment, ainsi qu'à d'autres lieux d'hébergement de requérants d'asile en ville d'Yverdon-les-Bains. La Municipalité a donc compris qu'elle devait vraiment aborder ce problème dans sa globalité et se mettre autour d'une table de négociations pour résoudre ces problèmes.

Je continue dans la chronologie. Le 12 juillet, le Conseil d'Etat, sous la signature de sa Présidente, Madame Anne-Catherine LYON, a répondu à la Municipalité, en disant et en confirmant ceci : « *Les mesures d'accompagnement et de surveillance des personnes hébergées sont arrêtées comme suit* (cela répondra en partie aux questions de Monsieur le Conseiller RICHARD) :

- *Un agent de sécurité, 24 heures sur 24, délégué à la surveillance et au contrôle des entrées dans le bâtiment des Anciennes Casernes.*
- *Un agent de sécurité, 24 heures sur 24, délégué à la surveillance, d'une part des alentours du bâtiment et, d'autre part du règlement de maison à l'intérieur dudit bâtiment.*

- *Un responsable technique à plein temps, qui sera notamment en charge de l'économat, de l'entretien du site et de la coordination des actions avec les partenaires, dont, bien sûr la Municipalité.*
- *Un employé administratif, 1 à 2 heures par jour, en charge des questions financières et administratives liées aux pensionnaires.*
- *Un agent de santé de la Polyclinique Médicale et Universitaire chargé d'assurer le premier niveau de gate-keeping sanitaire, cela doit être je crois la prise en charge de ces personnes sur le plan de la santé.*
- *Des auxiliaires seront affectés à l'encadrement selon les besoins spécifiques.*

D'emblée, le Conseil d'Etat a donné des garanties où il fixait un certain nombre de conditions très claires. Le premier point qui a nécessité des négociations, est le nombre maximum de personnes hébergées. Monsieur IMHOF, Directeur de la FAREAS, voulait équiper 10 chambres, avec 8 lits, soit 80 lits. D'emblée, la Municipalité a estimé que c'était trop et elle a négocié dans le cadre d'une séance qui a eu lieu le 20 juillet – vous voyez qu'on n'a pas perdu de temps dans cette affaire – 50 places, dans un premier temps. Ce qui a été convenu, c'est que la délégation municipale en charge de ce dossier, rencontrerait aussi souvent que nécessaire, mais en principe une fois par mois, la FAREAS, pour vérifier que les conditions qui ont été promises par le courrier du Conseil d'Etat soient réellement appliquées et tenues. Si ces conditions sont respectées, la Municipalité entrera en matière pour passer de 50 à 80 résidents, sachant qu'on va quand même vers les mois d'hiver, vers des conditions climatiques plus rigoureuses. Il est également convenu dans cette lettre que la FAREAS quittera et remettra les clés des Anciennes Casernes au plus tard le 31 janvier 2006 ; je crois que là, on a un engagement clair du Gouvernement cantonal.

Le 20 juillet, je vous le disais, une délégation municipale rencontre la direction de la FAREAS. On a brossé l'ensemble des problèmes, aussi bien aux Casernes que des bâtiments yverdonnois dans lesquels des requérants d'asile sont hébergés. Une deuxième séance a eu lieu le 16 août et une troisième séance a eu lieu hier, j'y reviendrai.

Dans les nombreuses négociations qui ont eu lieu entre la Municipalité et la FAREAS, nous avons bien sûr passé en revue le deuxième volet de votre question, Monsieur le Conseiller, c'est-à-dire les conditions de résidence, d'hébergement, notamment à Faïencerie 5, Haldimand 10 et sauf erreur Uttins 22. Là également, la Municipalité a relayé très clairement les préoccupations des habitants, des voisins de ces immeubles, préoccupations qui ont été évoquées, je vous le rappelle, par la pétition TROYON, en cinq points. On nous a également promis, en vertu de ces cinq points, des mesures.

La première mesure qui nous paraît essentielle, c'est qu'à Faïencerie 5, un concierge respecté soit nommé, soit installé dans ce bâtiment, y loge, et puisse expliquer aux différents locataires les us et coutumes en vigueur dans notre pays, dans notre canton et à Yverdon-les-Bains.

Dans le cadre de ces discussions, nous avons également évoqué des problèmes d'entretien. Il est vrai qu'un bâtiment qui se dégrade n'invite pas au respect et là aussi, cela me paraît être une démarche extrêmement constructive, la FAREAS a promis qu'elle créerait ce qu'elle appelle des travaux d'intérêts généraux. Elle inviterait les locataires, ou d'autres requérants d'asile, à effectuer ces travaux. Cela a été fait du côté de Bex, c'est motivant et cela donne un sens à certaines situations qu'on peut rencontrer dans ce milieu et à ce titre-là, la Municipalité a été rassurée. On s'est quitté le 20 juillet avec la ferme volonté de suivre dans le détail ces différentes conditions.

Entre-temps, vous l'avez suivi par la Presse, les pensionnaires sont arrivés petit à petit depuis à partir du 15 août, on a d'ailleurs des statistiques qui nous ont été remises. On a pu constater effectivement que le nombre de 50 a été scrupuleusement respecté aux Casernes. Ceci est un élément important qui a, bien sûr, créé la confiance au sein de la Municipalité. La délégation municipale s'est rendue sur place, comme je vous le disais, hier, et elle a pu vérifier que les conditions exigées par la Municipalité aux Anciennes Casernes, sont respectées. De ce côté-là, cela fonctionne bien.

Force est de constater que sur les sites de Faïencerie, et Haldimand 10, si les problèmes sont en voie d'être résolus, au travers des promesses qui ont été faites, les voisins, les habitants du quartier ne sont pas satisfaits, notamment en ce qui concerne par exemple le concierge. On nous a dit que ce concierge entrerait en fonction courant septembre. Nous pensons, en Municipalité, que ce concierge doit entrer en fonction le plus vite possible et doit pouvoir exercer la fermeté nécessaire dans ce bâtiment et aux abords de celui-ci.

Fort de ce constat, la Municipalité a décidé de ne pas entrer en matière sur l'augmentation du nombre de NEM installé aux Anciennes Casernes, étant donné que pour le moment il s'agit de 50 personnes et on en reste à ce chiffre-là. On rappellera régulièrement à la FAREAS que nous avons un contrat entre la Municipalité et cette fondation et que la Municipalité entend à ce que ce contrat soit respecté.

En clair, la Municipalité sera très ferme dans ce dossier avec la FAREAS, sur trois points :

- Tout d'abord, elle entend que la date de libération des locaux au 31 janvier 2006 soit scrupuleusement respectée. Deux Conseillers d'Etat ont donné leur engagement moral, il y a la signature de la Présidente du Conseil d'Etat et nous avons confiance en nos autorités cantonales.
- Deuxièmement, la Municipalité sera très attentive aux questions, via ses services de Police bien sûr, aux problèmes de sécurité, notamment en ville. Si l'on constate, notamment aux Anciennes Casernes, que les mesures ont été prises dans les règles, il faut que les choses se passent bien, en ville aussi.

- Le troisième point : la Municipalité exigera que le nombre de personnes hébergées soit respecté. Le nombre qui sera négocié doit être respecté, un point c'est tout. A ce titre, je vous l'ai dit, pour l'instant la Municipalité n'entre pas en matière pour un nombre qui va au-delà de 50. La Municipalité entend que la FAREAS respecte ses engagements ; c'est vrai qu'elle a parlé d'un certain nombre de délais et je comprends qu'on ne puisse pas remettre en ordre un bâtiment comme Faïencerie 5 d'un coup de baguette magique, mais d'y mettre un concierge qui exerce une certaine fermeté, c'est une mesure qu'on est en droit d'exiger dans les meilleurs délais.

Voilà Mesdames et Messieurs, je crois qu'au travers de cette description, de toute cette procédure, j'espère avoir répondu, au nom de la Municipalité, à Monsieur le Conseiller RICHARD, sur nos préoccupations et il faut l'avouer, sur un dossier difficile.

### **Monsieur Yves RICHARD :**

Je remercie Monsieur le Syndic pour tous ces compléments d'information, ce qui aura pour but aussi de rassurer nos citoyens yverdonnois.

\* \* \* \* \*

### **Question de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Fabrication de glace en août – économie d'énergie)**

J'ai une simple question selon l'article 59 de notre règlement.

En préambule, il faut savoir que le sport d'élite s'est transformé aujourd'hui en spectacle, avec toutes les retombées économiques avérées et reconnues.

Afin de préparer physiquement les artistes en vue des représentations sous forme de matchs, des installations sportives sont mises à leur disposition. Il n'est pas question que cette intervention s'adresse aux organisateurs des matchs de hockey se déroulant actuellement sur notre patinoire.

Le fait de fabriquer de la glace artificielle au mois d'août, par 25 degrés, à proximité d'une piscine encore ouverte, me semble tenir du surnaturel, voire de la bêtise humaine. Le ou les seuls responsables de cet état de fait cogitent au sein des dirigeants ... pardon des managers de l'association faïtière au niveau national, en imposant un calendrier des représentations, des matchs, frisant la débilité.

Question 1 : La Municipalité pourrait-elle intervenir fermement auprès de cette association, en lui rappelant les règles élémentaires d'économie d'énergie et en les informant que nous mettons actuellement en place un Agenda 21.

Question 2 : L'énergie supplémentaire nécessaire à la fabrication de la glace se retrouve-t-elle dans le prix de la location ou va-t-elle fondre dans les frais généraux de la société de la Patinoire ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Il est d'usage, pour ce qui est de la patinoire et je crois que ceci se pratique depuis de longues années, que la mise en glace se fait aux environs de début septembre. La mise en glace de la patinoire correspond à peu près avec la fermeture de la piscine, à une semaine près, en fonction des calendriers.

Ce n'est malgré tout pas si saugrenu que ça de faire de la glace à cette période. Ce qui est peut-être saugrenu, ce sont les températures que nous avons eues début août et si on avait fait glace à cette période-là, personne n'aurait trouvé à redire, étant donné qu'il faisait 12 ou 13 degrés.

Pour revenir à une question de base, il faut savoir qu'à Yverdon, la mise en glace se fait aux environs du début septembre, alors que par exemple à Lausanne, Martigny, Morges, Neuchâtel, elle se fait début août. C'est vrai qu'il y a peut-être une forte pression de la part des clubs, afin de pouvoir commencer les entraînements et être prêts suffisamment tôt dans la saison, mais pour ce qui est le cas d'Yverdon, c'est simplement une mise en glace qui a été avancée d'une semaine, dans le but de pouvoir réaliser la Coupe des Bains.

Cette manifestation a commencé mardi et va se conclure samedi par une grande finale à 19h30, qui réunit quatre équipes de ligue nationale B. Elle a été mise sur pied, non pas par les instances de la fédération, mais par des privés - si on peut les qualifier de privés - que sont le Centre Thermal, Rouge FM et 24 Heures. Ces gens ont décidé de recréer la Coupe des Bains, de dynamiser cette manifestation et de fournir donc, en début de saison, une compétition de qualité à Yverdon. Le fait de mettre en glace une semaine à l'avance a occasionné des frais et nous avons donc loué cette patinoire pour cette manifestation aux organisateurs, pour la somme de Fr. 10'000.-, ceci correspondant à la deuxième partie de votre question.

Par contre, nous n'avons pas imaginé de retarder la mise en glace, pour des économies d'énergie, mais de respecter ce qui s'est fait usuellement jusque là et d'autoriser une légère avance pour cette manifestation que nous considérons comme importante, non seulement pour la valeur sportive, mais aussi pour le spectacle. Je vous invite tous à aller jeter un coup d'œil aux compétitions qui sont de haute facture.

Pour être allé voir le premier match, j'en conviens, c'était un peu surprenant de voir de l'autre côté, par les parois translucides, les gens en maillots de bains, alors qu'à l'intérieur, il se pratiquait le hockey. Malgré tout, je pense toutefois que c'est une manifestation qui vaut la peine et que nous devons soutenir, ce que la Municipalité a décidé de faire. Je vous remercie.

**Monsieur Jean-Louis KLAUS :**

Excusez-moi de répondre deux choses, Monsieur le Municipal. Je fais partie des gens qui se baignent encore en été et qui skient en hiver ; il semblerait que cela change.

De plus, je mets en garde la Municipalité, car il y a les artistes en face, dont on va parler bientôt, en vous disant que la Commune et la communauté ne doivent pas être au service et tributaires des installations sportives, selon le principe tout simple de qui commande paie.

\* \* \* \* \*

**Motion de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Création de crèches communales)**

Je vais revenir sur le retrait du préavis no 25 concernant l'octroi d'une demande de subvention extraordinaire de Fr. 390'000.- pour l'association Tom Pouce, suite à l'ouverture de la garderie « les Goélands ». Ce préavis, prévu à l'ordre du jour de cette séance a été, comme nous l'a indiqué Monsieur le Syndic, retiré sur demande de la Commission des finances, qui a désiré en analyser plus profondément les aspects financiers.

Il convient à ce stade de rappeler que l'existence des garderies gérées par l'association Tom Pouce et leur nécessité ne sont ici pas mises en cause, bien au contraire !

Le but de cette motion est essentiellement de permettre à la commune d'Yverdon-les-Bains un meilleur contrôle des finances et de la qualité lié à l'activité des lieux d'accueil pour la petite enfance. On ne le dira jamais assez, les garderies remplissent une mission indispensable à la vie sociale et économique de notre société. En outre, les calculs montrent qu'elles sont économiquement profitables aux collectivités publiques ; en effet, les salaires des parents qui peuvent placer leurs enfants viennent augmenter les rentrées fiscales.

Je demande donc à notre Municipalité d'étudier une communalisation des garderies «Tom Pouce», «Oasis» et «les Goélands», afin de permettre :

- une meilleure gestion financière
- une transparence de coûts
- un contrôle des barèmes et des rentrées financières
- un contrôle des besoins, en terme de places notamment

Cela éviterait des rallonges à la petite semaine, des subventions qui doivent sans cesse être réévaluées, sans que la Commune ne puisse intervenir valablement au niveau de la gestion des comptes.

Je rappelle à ce Conseil que les villes de Lausanne, Renens, Vevey et Morges notamment, ont déjà communalisé tout ou partie de leurs structures d'accueil de la petite enfance. La ville de Morges a procédé à la communalisation de trois crèches-garderies ; après un an d'activité, le déficit cumulé des trois lieux d'accueil, qui était de Fr. 1'300'000.-, a été diminué de Fr. 400'000.-, soit de près de 31%. Je ne peux qu'inviter la Municipalité à se renseigner auprès des communes précitées.

Je vous remercie par avance, chers Collègues, d'appuyer cette motion et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Monsieur le Président :**

Merci Madame la Conseillère. Vous avez l'insigne honneur d'inaugurer la nouvelle législation vaudoise en ce qui concerne les motions. Je me permets donc de vous rappeler comment cela fonctionne, étant donné que cela change un peu par rapport à ce que nous avons l'habitude de faire.

Je vous rappelle que vous pouvez renvoyer la motion, soit à une Commission chargée de préavis sur la prise en considération, soit de prendre en considération directement la proposition et de la renvoyer à la Municipalité, en la munissant éventuellement d'un délai pour le traitement. La Municipalité doit rendre une étude, ou un projet de décision, demandé dans le cadre de la motion. Elle peut présenter un contre-projet, mais quoi qu'il en soit, le Conseil se prononcera sur le contre-projet et sur la motion, quand la Municipalité aura fait son travail.

Ce sont les nouvelles dispositions légales qui sont les mêmes que ce qui se passe au Grand Conseil ; il faudra nous y faire.

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

On croit rêver ; le règlement communal de la ville d'Yverdon-les-Bains n'a pas encore été modifié, même si les députés, la Constituante, ont adopté de nouveaux règlements et fonctionnements, jusqu'à nouvel avis, c'est le règlement ancien qui est en vigueur dans la commune d'Yverdon-les-Bains. Je crois que vous avez un peu d'avance.

**Monsieur le Président :**

Monsieur le Conseiller, vous ne rêvez pas, moi non plus !

N'importe quel organe en Suisse doit respecter le droit supérieur. Or, le règlement du Conseil communal est inféodé à la nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques et à la loi sur les communes. Nous avons reçu une importante documentation et je vous ai transmis des informations à ce sujet. Nous avons toute une série d'articles sur lesquels le Conseil d'Etat et le Grand Conseil font des propositions et il y a d'autres articles qui émanent directement des lois et de la Constitution. Nous devons respecter le droit supérieur et pour nous, ce sont les lois cantonales et la Constitution vaudoise. Donc, pour ces articles-là, nous ne rêvons pas et nous appliquons ce qui est directement applicable.

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

Excusez-moi de reprendre la parole, mais est-ce que c'est l'avis de notre Exécutif ?

**Monsieur le Président :**

C'est en tout cas l'avis du Conseil d'Etat qui nous l'a fait connaître par courrier. Si la Municipalité veut se positionner ...

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

La Municipalité a examiné la circulaire adressée par le Bureau à tous les Conseillers communaux le 22 août 2005 et dans ses travaux, ce matin même, elle est arrivée aux mêmes conclusions que votre Président.

**Monsieur le Président :**

Nous sommes donc rassurés, nous ne rêvons pas et nous ouvrons la discussion sur la motion.

**Monsieur Raymond GUYAZ :**

Je prends acte des déclarations qui viennent d'être faites par le Président du Conseil et par le Syndic.

Pour revenir à l'intervention de notre Collègue, je constate qu'il s'agit d'une chose très importante que vous proposez là. Vous avancez effectivement des éléments touchant à l'économie qu'on peut réaliser de cette façon-là. Il est évident que cela mérite une étude, mais je me demande dans quelle mesure, vu l'application du nouveau droit, cette étude pourra être faite en toute objectivité et ne pas contraindre la Municipalité à suivre sans autre votre proposition, ce qui sera le cas avec la nouvelle motion. La motion adoptée, est contraignante, sauf tentative de contre-proposition de la Municipalité. Je me demande si votre proposition n'aurait pas plus de chance d'être efficace en passant par la voie du postulat, qui est cette nouveauté également citée par le texte qu'on a reçu.

Je vous pose la question, mais c'est un peu embarrassant, car tout cela est extrêmement nouveau. Pour le Grand Conseil, ce n'est pas si récent, puisque que c'est depuis le début de la législature au minimum que motions et postulats se côtoient et que la guerre existe, parce qu'une motion, une fois adoptée, a quasiment force de loi.

**Monsieur le Président :**

Merci Monsieur le Député GUYAZ, qui parle d'expérience. Madame la Conseillère, est-ce que vous maintenez la motion ?

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

C'est vrai que l'aspect contraignant m'intéresse et je vais donc garder la motion.

**Monsieur Patrik DURUZ :**

Dans ce cas, il m'intéresserait vivement de réentendre quelle est précisément la requête contenue dans cette motion. Si la requête est de communaliser ou d'étudier la communalisation, il est bien clair que cela change mon vote.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je vais rassurer tout le monde. Je demande l'étude de la communalisation de ces crèches... je ne vois pas où est le problème, Monsieur le Conseiller.

**Monsieur le Président :**

Merci Madame la Conseillère.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Excusez-moi, je retrouve mes mots ; c'est un peu perturbant. Je demande à la Municipalité d'étudier une communalisation des garderies «Tom Pouce», «Oasis» et «les Goélands», afin de permettre les éléments que j'ai donnés tout à l'heure.

**Monsieur Patrik DURUZ :**

Je comprends qu'avec cette nouveauté, vous ne voyiez pas où était le problème, mais votre motion aurait pu demander tout bonnement la communalisation et dans ce cas-là, elle aurait été contraignante ; l'accepter, c'était mettre la Municipalité devant l'obligation de communaliser.

Plus personne ne demande la parole et à la majorité, **cette motion est acceptée et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.**

**Monsieur le Président :**

Vous venez d'accepter cette motion qui est, historiquement, la première de ces nouvelles motions issues de la Constitution vaudoise. Merci au Conseil de sa souplesse. Ce sont des nouveautés pour lesquelles il faudra nous habituer et je pense que dans dix ans, tout ira mieux !

\* \* \* \* \*

**Question de Madame Gloria CAPT (Vente de terrains au Parc Scientifique et Technologique)**

Cette question s'adresse à Monsieur le Syndic.

Le 24 Heures a annoncé cet été que l'Etat de Vaud mettait en vente les terrains du Parc Scientifique et Technologique d'Yverdon, dont il est propriétaire. L'article précisait que l'Etat de Vaud s'adresserait en priorité à la ville d'Yverdon et à l'ECA pour la vente des terrains.

Je souhaiterais savoir si la Municipalité a été approchée par le Conseil d'Etat et si des négociations ont été entamées. Je souhaiterais également savoir quelle est la position de la Municipalité à cet égard. Je vous remercie par avance de votre réponse.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Effectivement, le Conseil d'Etat, par son Service immobilier et logistique, a approché la commune d'Yverdon-les-Bains en décembre 2004, afin de lui proposer la vente de sa part, soit 46%, dans la copropriété du Parc Scientifique et Technologique, les autres copropriétaires étant l'ECA, la ville d'Yverdon-les-Bains et l'entreprise Zschokke.

La motivation qui a poussé le Conseil d'Etat à vendre ce terrain est en quelque sorte une obligation liée à des dispositions fédérales. Je rappelle que ces terrains avaient été achetés par l'Etat de Vaud pour créer l'important nœud autoroutier d'Yverdon Sud. Le bilan des terrains étant positif, le Canton de Vaud doit donc maintenant rembourser la Confédération qui avait financé l'achat pour une très grande partie.

Des négociations ont effectivement été entamées à partir de ce moment-là pour définir les parts des deux acquéreurs potentiels que sont, comme l'a mentionné Madame la Conseillère, l'ECA (l'Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie) et la ville d'Yverdon-les-Bains ; ces négociations sont très avancées. En qualité de Président de la copropriété, je vais déposer très prochainement à l'adresse de la Municipalité un rapport, qui lui précisera les conditions de ce transfert, pour qu'elle puisse bien sûr se prononcer avant d'établir un préavis à l'attention de votre Conseil.

Ce que j'aimerais préciser à ce stade, au niveau des négociations, c'est que la copropriété a estimé que l'Etat de Vaud devait rester copropriétaire, pour une faible part certes, mais devait rester un partenaire important de par sa représentation, de par sa mission, notamment dans le domaine du développement économique. Le Conseil d'Etat, par la voix du Conseiller d'Etat BROULIS en charge du dossier, a admis finalement de garder quelque 5% dans la copropriété, ce qui est important, car on conservera le soutien de l'Etat et cela nous paraît essentiel.

En résumé, un rapport à la Municipalité sera présenté par la copropriété et celui-ci débouchera sur une demande de crédit auprès de votre Conseil, vraisemblablement dans les dernières séances de décembre. Je rappelle encore que l'Etat de Vaud propose ce terrain à la commune d'Yverdon-les-Bains à d'excellentes conditions. C'est vraiment une opportunité importante, un train qui passe et qu'il ne faut pas rater. Nous aurons l'occasion, bien sûr, d'en débattre lorsque le préavis vous sera présenté.

### **Madame Gloria CAPT :**

Merci Monsieur le Syndic, pour ces bonnes nouvelles.

\* \* \* \* \*

### **Question de Madame Gloria CAPT (Propreté en Ville)**

Cette question s'adresse à la Municipalité.

Comme vous le savez, la propreté en ville est un thème récurrent à notre époque et pour cause. Il faut bien admettre qu'au fil des ans, les habitudes des citoyens se sont notablement modifiées et surtout dégradées, puisque beaucoup d'entre eux prennent aujourd'hui la voie publique pour une poubelle.

Peut-être aussi que de façon générale, les exigences du citoyen lambda ne sont plus aussi élevées qu'il y a 20 ans. En tous les cas, la dégradation des habitudes dans ce domaine va également de paire avec la dégradation de la discipline conduisant par exemple aux incivilités. Ainsi, s'il y a lieu aujourd'hui de sévir à l'égard de ces dernières, il convient aussi de sévir face aux mauvaises habitudes prises par les usagers de la voie publique.

Naturellement, ce problème n'est pas propre à Yverdon, mais bien aux centres urbains.

Toutefois, lorsque l'on voyage ailleurs en Europe, on se rend compte que l'on n'est plus premier de classe dans ce domaine. En tous les cas, il me semble que des mesures doivent être prises, qui passent vraisemblablement par des mesures répressives.

C'est ce que la Municipalité de Lausanne semble vouloir faire. En effet, les journaux ont annoncé qu'elle allait adresser prochainement aux Conseillers communaux un préavis qui apporte des modifications à son service de voirie et qui semble modifier également son règlement général de Police, en prévoyant des amendes conséquentes pour les différentes salissures possibles : Fr. 120.- pour qui se soulage en pleine rue, Fr. 120.- pour un dépôt de sac poubelle un jour avant le ramassage et Fr. 90.- au propriétaire d'un chien qui ne ramasse pas la crotte de son animal. Ce sont quelques exemples.

Je souhaiterais savoir si la Municipalité a également l'intention de commencer à sévir dans ce domaine et, si oui, si elle envisage de renforcer son arsenal législatif dans ce domaine.

Je vous remercie par avance de votre réponse.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais essayer de vous répondre partiellement ; je ne sais pas si mon collègue BURKHARD complétera ma réponse par la suite.

Pour ce qui est de la répression, le règlement de Police nous autorise à amender toutes sortes d'attitudes, à savoir :

- Les propriétaires de chien, dont l'animal se répand sur la chaussée et qui ne ramasseraient pas l'objet du délit, tout en tenant compte si cela se passe au milieu de la place Pestalozzi ou à l'orée d'un bois, ce qui n'est pas tout à fait pareil. Il y a donc une amende possible et cela se pratique déjà.
- Toujours selon le règlement de Police, des amendes sont possibles pour des crachats dans la rue, pour les gens qui urinent contre les bâtiments, pour des mégots qui sont jetés dans la rue ; pour un mégot écrasé dans la rue, les agents ne mettent pas d'amende, bien que le règlement le permettrait. Par contre, les agents sévissent si, à un feu ou à un stop, un automobiliste aurait la grandiose idée de vider son cendrier. Ceci existe et, dans ce cas-là, ils sont amendés.
- Il faut savoir aussi dans la palette des amendes possibles, il y a le côté plutôt amusant de celui qui jette un cornet de glace sur la chaussée, mais cela tombe sous le coup du mégot, c'est-à-dire que nous considérons que ce n'est pas un délit en soi, mais peut-être de la maladresse.

Pour ce qu'on peut considérer comme des incivilités, soit des choses vraiment répugnantes, les amendes qui sont mises sont de l'ordre de Fr. 100.-, plus les frais, en ce qui concerne Yverdon.

Pour ce qui est de l'article que vous citez, Madame la Conseillère, la Municipalité de Lausanne envisage la création d'une brigade spécifique rattachée à la voirie. Au niveau de la Police, nous n'avons pas imaginé de mettre en place une brigade, mais pour ce qui est de la voirie, cela me donne la possibilité de laisser mon collègue, Monsieur BURKHARD, poursuivre.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Contrairement aux prévisions de la Municipalité de Lausanne, il n'y aura pas de verbalisation par le personnel de la voirie, ni de poste supplémentaire pour couvrir les contrevenants. Les infractions sont dressées et doivent l'être par nos policiers qui ont pour mission de faire respecter le règlement communal. Notre personnel des travaux doit se concentrer sur ses tâches et non sur la répression.

Le Service est évidemment très sensible au comportement de la population, raison pour laquelle il mène régulièrement des campagnes de sensibilisation. La collaboration entre nos Services est suffisamment étroite pour ne pas se doter d'agents de l'ordre parallèle.

J'espère avoir répondu à votre question, en ce qui concerne le Service des Travaux et de l'Environnement.

**Madame Gloria CAPT :**

Je remercie Messieurs les Municipaux pour leur réponse. Vous aurez remarqué que je n'ai pas demandé la création d'une brigade spéciale pour cela et que j'ai entendu avec intérêt la réponse de Monsieur le Municipal CARRARD.

Toutefois, je remarque que ce sont des déclarations d'intention, puisqu'elles ne changent manifestement pas l'état de la propreté dans notre Ville depuis plusieurs années. Le souhait que j'émetts, c'est précisément de songer à appliquer le règlement de Police de façon un petit peu plus stricte, afin que nous puissions retrouver, peut-être pas l'état de propreté qui a prévalu il y a 20 ans en arrière, mais en tout cas un état de propreté qui est celui que demandent beaucoup de citoyens, comme nous avons eu l'occasion de l'entendre et au Conseil, et dans la population, et dans les journaux.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

J'entends votre demande et c'est volontiers que nous allons essayer d'être plus performants de ce côté-là et d'accentuer le contrôle et la répression dans ce secteur. Je vous remercie.

\* \* \* \* \*

## **Motion de Monsieur Jean-David CHAPUIS (Etude demandant des possibilités d'occupations sportives pour les adolescents)**

Suite à la motion de Monsieur Gilles Verdon du 7 mars 2002, des aménagements conviviaux et sécurisés ont été créés ou transformés, et ceci essentiellement pour les petits enfants. Ce fut d'ailleurs un travail très bien réalisé.

Pourrions-nous maintenant voir les améliorations qui pourraient être effectuées pour l'occupation des adolescents ? Il manque à Yverdon-les-Bains des terrains de quartier où les jeunes pourraient, par une activité sportive, se défouler. Par exemple, devant le collège de la Passerelle, un mini terrain de foot a existé les premiers mois après l'inauguration puis, ce fut un champ de patates et un but a été démonté. Plus tard, ce sont les paniers de basket qui sont passés de vie à trépas.

Une possibilité serait de créer des terrains (foot/handball) en surface synthétique, un peu plus chers lors de l'aménagement, mais demandant ensuite un minimum d'entretien. Ils pourraient être créés dans différents quartiers et être utilisés toute l'année, contrairement aux terrains en herbe qui, comme le terrain des Isles, est fermé durant l'été, au moment où les jeunes qui ne peuvent malheureusement pas partir en vacances, pourraient l'utiliser.

Un terrain, tel que proposé, a été créé au milieu du village d'Assens, et de l'avis du Syndic, il donne entièrement satisfaction.

Je demande donc une étude sur les terrains existants, leurs états et leurs possibilités d'améliorations, ainsi que sur la possibilité de création de terrains comme cité ci-dessus, ce qui permettrait à notre jeunesse de se défouler sainement.

### **Monsieur le Président :**

Je remercie Monsieur CHAPUIS d'avoir déposé par avance le texte de sa motion. J'ouvre la discussion sur cette motion.

### **Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Les préoccupations évoquées par Monsieur le Conseiller CHAPUIS sont effectivement des préoccupations importantes, qui concernent tous les quartiers de la Ville. La Municipalité, que j'ai consultée très rapidement, vous invite à prendre cette motion en considération.

La parole n'est plus demandée et **la prise en considération de cette motion, avec renvoi à la Municipalité pour étude et rapport, est acceptée à l'unanimité.**

\* \* \* \* \*

**Motion de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Création d'un centre alternatif)**

Monsieur le Municipal TREYVAUD, puisque vous n'avez pas le pouvoir de déposer une motion, je me permets de le faire à votre place !

Je vous propose donc la motion suivante, demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de soutenir la création d'un centre culturel et alternatif à Yverdon.

**Monsieur le Président :**

Je prie le Conseiller VENIZELOS de me remettre sa motion par écrit et j'ouvre la discussion sur cette motion.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Je ne suis pas persuadé que si j'avais été conseiller communal, je l'aurais présentée. Je crois même pouvoir dire que je ne l'aurais probablement pas fait.

Au risque de me répéter, je préfère une démarche telle que le dépôt d'une motion que de vous entendre dire que la démarche des jeunes qui ont investi les locaux était dictée, au départ, par la nécessité d'avoir un centre culturel à Yverdon, ce qui me paraît quand même constituer une distorsion de la réalité.

Si maintenant, un nombre important de Conseillers, on verra tout à l'heure lorsque vous aurez à vous déterminer sur l'acceptation de cette motion, souhaite qu'un tel centre voie le jour, je pense qu'effectivement c'est une bonne solution que de proposer qu'une motion soit faite à cet égard. Il appartiendra à votre Conseil de déterminer quelle suite veut être donnée à cette motion.

**Monsieur Jacques LEVAILLANT :**

En fonction de ce qui nous a été dit tout à l'heure sur la modification du résultat d'une motion et étant donné que Monsieur le Conseiller VENIZELOS demande que la Municipalité soutienne un centre alternatif, je vous propose de repousser cette motion, étant donné qu'il n'y a pas d'étude là derrière, elle n'est d'ailleurs pas demandée.

**Monsieur Vassilis VENIZELOS :**

Monsieur le Président, voulez-vous relire l'intitulé de la motion ?

**Monsieur le Président :**

Tout à fait Monsieur le Conseiller :

- Motion demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de soutenir la création d'un centre culturel et alternatif à Yverdon.

**Monsieur Stéphane BALET :**

Etant donné que la motion propose d'étudier la possibilité de soutenir la création d'un centre, je vous propose donc d'accepter cette motion.

La parole n'est plus demandée et **la prise en considération de cette motion, avec renvoi à la Municipalité pour étude et rapport, est acceptée avec 38 OUI, 35 NON et 3 abstentions.**

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Sondage de STE auprès des commerçants et fête de la poubelle)**

Le Service des Travaux et de l'Environnement a entrepris un grand sondage auprès des commerçants de la ville d'Yverdon. Je pense que c'est bien, mais on ne connaît pas encore le coût de cette étude. J'ai une demande au sujet de la question 14 de ce sondage ; peut-être que le Municipal concerné pourra nous répondre :

- Pensez-vous que la présence de containers uniformes et apparents péjore l'image du centre-ville ?

Trois commerçants m'ont approché pour me demander ce que cela voulait dire, mais cela n'est pas très grave. Dans les lettres d'accompagnement de ce sondage, il est noté en post-scriptum : « *Vous êtes cordialement invité le 1<sup>er</sup> octobre 2005 au stand de la fête de la poubelle sur la place Pestalozzi. Cette journée sera consacrée à la gestion des déchets.* »

Monsieur le Municipal, avez-vous envoyé un bristol d'invitation aux cracheurs, aux propriétaires de chiens, aux personnes qui bêtement laissent tomber le mouchoir en papier, le paquet de cigarettes vide bien entendu, les papiers en tout genre et j'en passe ? Si c'est le cas, cela fera beaucoup de monde et un succès déjà assuré. Merci Monsieur le Municipal de nous renseigner sur cette grande fête populaire à venir.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Sur le premier volet de la question du Conseiller SCHÜLÉ, les sondages des questions aux commerçants ne sont pas tous rentrés, nous avons des réponses régulièrement et je ne vais donc pas me prononcer et vous donner de renseignements sur ce sondage.

---

En ce qui concerne la partie de votre question au sujet de la journée des poubelles, c'est bien et cela me permet de promouvoir cette journée.

Cette journée a pour but de sensibiliser la population et particulièrement les jeunes au tri des déchets et à l'importance de respecter notre environnement, non seulement par le tri, mais également en adoptant une politique d'achat responsable. Elle s'inscrit dans le programme Agenda 21-2005, action n° 26, approuvée par votre Conseil Communal.

Pour information : Les dépenses directes liées à la collecte et à l'élimination de nos déchets en ville d'Yverdon s'élèvent à 4 millions de frais par année !

Organisée en collaboration avec la STRID, cette exposition sera également présentée dans les communes voisines.

A l'aube de l'ouverture de TRIDEL, un contact avec la population s'impose et vous êtes tous invités à passer nous voir le 1<sup>er</sup> octobre 2005 sur la place Pestalozzi. A signaler que cette journée est l'aboutissement de 3 jours consacrés à l'environnement et qui seront articulés ainsi :

- Le 29 septembre 2005 : Assemblée générale de l'association romande pour la protection de l'eau et de l'air ARPEA à Y-Parc.
- Le 30 septembre 2005 : la journée des responsables des déchetteries du périmètre.
- Le 1<sup>er</sup> octobre 2005 : la fête de la poubelle sur la place Pestalozzi.

Il ne faut pas oublier que nos déchets, s'ils sont bien gérés, seront certainement nos sources d'énergie de demain.

J'espère avoir répondu à votre question.

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour ses explications. On sera tous, bien sûr, à la fête de la poubelle.

\* \* \* \* \*

### **Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Belle jeunesse)**

Dans 24 Heures du 5 août 2005, un article sur six colonnes a retenu mon attention : « *La jeunesse privée d'espace. L'accueil Espace jeunes 12-16 ans sera fermé du jeudi 30 juin au 15 août inclus pour camp d'été puis vacances des animateurs* ». Et encore : « *16 ans et plus sera fermé du vendredi 8 juillet au 15 août inclus, vacances des animateurs.* »

- Comment peut-on laisser tomber une certaine jeunesse qui a besoin d'appui, de conseils et d'être entourée pendant que d'autres ont droit à de belles vacances en familles ou en camps divers ?
- A un moment où certains cherchent réconfort ou encadrement, comment peut-on en arriver là, en laissant tomber durant les semaines cruciales des jeunes en difficultés et qui ont peut-être moins de chance que leurs camarades ?
- N'est-il pas possible de prévoir, pour l'année prochaine, un tournus avec les animateurs et éducateurs ?

Il s'agit d'une vocation du service de la jeunesse. Oui, chacun a besoin de vacances, c'est bien entendu, mais avec ce nouvel Espace jeunes, il est vraiment dommage que ce centre, inauguré en février, ferme ses portes durant la période estivale.

Merci Madame la Municipal Hélène GRAND de nous renseigner sur cette situation, hélas troublante, et surtout incompréhensible.

#### **Monsieur le Président :**

Je prie les Conseillères et les Conseillers soit de ne pas parler, ou alors vraiment doucement, car c'est assez difficile.

#### **Madame la Municipale Hélène GRAND :**

J'essayerai de parler assez fort pour me faire entendre...

La première question de Monsieur SCHÜLÉ est relative à la fermeture des centres de loisirs pour les jeunes pendant les vacances d'été. Cette habitude est prise depuis des années, étant donné que chaque fois que les centres de loisirs ont été ouverts pendant les vacances d'été, ils étaient vides. Ceci est la première des choses.

D'autre part, nos éducateurs organisent d'autres activités pendant ces vacances, à d'autres endroits.

Troisièmement, la jeunesse a la forte propension à passer son été à la plage ou dans les endroits où l'on peut faire du beach-volley ou autre, plutôt que dans les centres de loisirs, centres qu'ils préfèrent fréquenter lorsqu'il fait froid et qu'ils n'ont pas d'autres endroits où se tenir.

Par contre, j'écoute avec beaucoup d'attention vos propositions et je vous promets que j'en discuterai avec l'équipe d'éducateurs, afin de voir dans quelle mesure on pourrait proposer d'autres activités que celles proposées, pendant l'été. Cependant, il faut bien dire que notre équipe, en équivalent plein temps, n'est pas très importante et que nos éducateurs de rue, par contre, ont été en grande partie pendant l'été sur le terrain de la ville d'Yverdon-les-Bains.

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

Merci Madame la Municipale pour vos explications. Est-ce que je peux continuer Monsieur le Président ?

**Monsieur le Président :**

Si vous avez encore une question, oui...

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

Oui, avant 22 heures ... on a gagné une demi-heure grâce à vous !

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Location de salles)**

La ville d'Yverdon-les-Bains dispose d'une multitude de locaux qui sont mis à disposition de la population yverdonnoise et des environs. Merci pour cette disponibilité.

Ce n'est toujours pas facile d'obtenir certains locaux et en particulier les Caves du Château.

- Qui fait quoi, qui commande qui et qui donne finalement l'autorisation de l'utilisation de ces fameuses Caves ?
- Y a-t-il un règlement ou les locations se font-elles à la tête du client, ou selon le degré de culture ?

Merci Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD, d'éclairer notre lanterne.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Je crois avoir déjà dit une fois devant ce Conseil, en réponse à une question que vous aviez posée, qu'il y a trois principes qui commandent la location des Caves du Château.

Le premier est que ces Caves ont été réalisées avec des deniers publics, raison pour laquelle cette utilisation doit rester publique et en même temps, elle ne doit pas créer une concurrence pour les établissements publics tenus par des privés, cafetiers, restaurateurs, hôteliers, installés en Ville.

Deuxième remarque, il y a une synergie possible et même obligatoire, avec l'Echandole qui est toute proche. Tout d'abord parce que lorsqu'il y a des spectacles à l'Echandole, il n'est pas concevable qu'il y ait des activités qui pourraient être bruyantes dans la salle à côté et d'autre part parce que l'Echandole est un petit écran, c'est un petit Théâtre et il a besoin d'espace. Pour certains spectacles, il est nécessaire qu'il puisse s'étendre sur les locaux qui sont à côté. Il y a manifestement une synergie qui résulte de la juxtaposition de ces locaux, de l'équipement et du caractère particulier de ceux-ci.

Il y a un troisième principe qui est celui de la mise à disposition pour les activités festives organisées par la Municipalité : réceptions, apéritifs, mises à disposition pour des inaugurations ou pour des publications, je pense par exemple au fait que ces locaux ont été utilisés lorsque la Municipalité a souhaité communiquer son plan directeur communal à la population.

Il y a aussi les activités des personnes privées, qui souhaitent ne pas avoir à dépenser beaucoup d'argent pour aller dans des établissements publics lorsqu'il s'agit d'organiser une fête de famille, comme des baptêmes, des confirmations ou autre. On avait demandé à la responsable de l'Echandole – je crois vous l'avoir déjà expliqué – de faire en sorte qu'elle joue avec ces différents principes, que ceux-ci puissent tous être respectés et qu'il n'y ait pas d'exclusion. Je crois pouvoir dire que la Municipalité n'a pas varié dans les décisions qu'elle a prises et que les simples particuliers, pour autant qu'ils en fassent la demande, peuvent encore et toujours demander que ces locaux leur soient mis à disposition. La différence c'est qu'au départ, c'était le Service des gérances qui s'occupait de la mise en location et que maintenant c'est l'Echandole, puisqu'il y a une préférence en faveur des activités artistiques de l'Echandole. Lorsqu'il y a une difficulté, qu'un particulier s'est vu opposer un refus qu'il estime injustifié, c'est à la Municipalité de trancher, de prendre la décision.

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

Je remercie Monsieur le Municipal TREYVAUD pour ses explications.

\* \* \* \* \*

## Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Vivre avec le commerce local)

Yverdon-les-Bains vient de vivre les Jeux du Castrum. Je ne me permettrai pas d'émettre un avis sur le côté artistique de la fête, n'ayant pas les qualités nécessaires pour juger.

Juste une remarque : redevenons populaires en évitant d'être trop élitaires. C'est une fête pour la ville entière...

Mais alors, ce qui me gêne, ce n'est pas la qualité d'impression de l'affiche, mais quand on lit d'où elle provient, cela me gêne énormément. Impression, Maison X ...à Fribourg. Je tiens à rappeler à Monsieur le Municipal de la culture, Daniel von SIEBENTHAL, et il le sait bien, qu'à Yverdon-les-Bains, il existe des imprimeurs qui font aussi un travail merveilleux ; oui sauf erreur trois imprimeurs sont à disposition en Ville et il y en a même un qui a racheté une imprimerie à un grand groupe lausannois et a surtout sauvé des emplois. C'est important et il faut le dire.

Des commerçants de toutes professions luttent pour sauvegarder des emplois. Le soleil brille pour tout le monde bien entendu, mais s'il brille un peu plus dans notre Ville, cela est aussi bon pour le moral.

Je prends juste quelques exemples de dérapages flagrants :

- prendre un traiteur valaisan pour le souper du personnel communal ;
- si la Ville participe au sauvetage financier d'une grande fête populaire en début d'année, l'on pourrait exiger aussi qu'on se serve dans les commerces de la place. Ce serait la moindre des choses et chacun y retrouverait un bout de ses impôts ;
- si la Commune édite un prospectus, elle pourrait travailler avec des rédacteurs professionnels du coin ; il y en a. Et cela éviterait bien des couacs, en particulier dans le calendrier des manifestations. Un scoop, la fête de l'Abbaye aura bien lieu le week-end du 25 septembre, je vous l'apprends Mesdames, Messieurs !

Alors, je le répète, dans la mesure du possible, il serait bon de travailler avec le commerce local. L'affiche des Jeux du Castrum, à forte prédominance verte, est signe d'espoir, puisque le vert c'est l'espérance.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières ; qu'on se le dise. Merci Monsieur le Municipal d'éventuellement nous indiquer les impératifs techniques qui ont conduit à se diriger chez les voisins fribourgeois... qu'on aime bien, du reste !

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

Je remercie Monsieur SCHÜLÉ de n'oublier aucun des Municipaux dans ses diverses questions ce soir, ce qui me permet de prendre la parole également !

Je dirai que les organisateurs des Jeux du Castrum sont très soucieux d'utiliser les compétences locales, vous le savez bien et chaque fois que cela est possible, les biens et services sont commandés à Yverdon-les-Bains, ou dans une entreprise proche, dans la région, cela va aussi je crois.

Dans le cas précis, l'association Label Nuit fait volontiers son mea culpa puisque effectivement l'affiche a été imprimée à Fribourg et qu'aucune offre n'a été demandée sur la place d'Yverdon-les-Bains. La raison, qui n'est pas une excuse, est la suivante : lors des deux précédentes éditions des Jeux du Castrum, on a demandé une offre à feu l'imprimerie du Journal du Nord Vaudois et par deux fois malheureusement, ces offres étaient beaucoup plus élevées que celles de concurrents extérieurs à la Ville. C'est pourquoi cette année les organisateurs n'ont pas estimé utile de demander une offre à cette imprimerie, ne sachant qu'elle avait été reprise par une nouvelle équipe et qu'elle aurait pu faire une nouvelle offre. Je vous l'ai dit, c'est une raison, pas une excuse et l'association aurait pu demander des offres à d'autres imprimeries, vous avez justement dit qu'il y en avait d'autres sur la place.

Je crois que la prochaine fois on fera mieux, on fait toujours des erreurs, mais dans toute la mesure du possible, soyez rassuré, nous essayerons de trouver des solutions sur place et pas à l'extérieur.

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa franchise.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Quelle belle soirée)**

Nous aurions dû vivre un bon moment de démocratie directe avec la population de notre Ville. Le temps nous a joué un mauvais tour... mais ce n'est pas vrai ! Mais fallait-il vraiment mettre le Législatif sur la place Pestalozzi pour ce Conseil maigrelet, mais combien important, pour faire le point après la pause estivale.

J'ai une question à adresser à la Municipalité. J'ai constaté que les forces de l'ordre auraient dû nous « surveiller » ; cela nous met en confiance et nous les remercions.

- Qui assume le coût de l'infrastructure de la mise en place des éléments qui nous auraient permis que nous puissions siéger ce soir dehors ?

- La Municipalité peut-elle nous informer sur le coût de cette fantaisie, dont l'heure a été déplacée ? Merci pour les pendulaires et les commerçants, tous musiciens de la politique.

Il y aurait eu du bon d'être dehors. Oui, relevons avec plaisir que nous aurions pu être en face de la façade fleurie à la perfection et qui prouve bien que le Service des jardins fait un travail fantastique. De l'autre côté de la façade en question, il se passe des choses importantes pour le bien de la Ville et, côté place Pestalozzi, les yeux sont tout de même émerveillés de voir de si beaux arrangements ; félicitations à Mesdames et Messieurs les jardiniers de la Ville.

### **Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je vais pouvoir rassurer Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ, ainsi que l'ensemble du Conseil. Je m'exprime là en tant que responsable des finances. J'ai fait creuser aujourd'hui cette question, mais sans creuser de trou dans les finances, rassurez-vous !

Je vous cite le chiffre :

- La sono aurait coûté un supplément de Fr. 800.- ;
- Canal NV : Fr. 500.- ;
- le Service des Travaux pour le déplacement des bancs : Fr. 400.- ;
- le Service des Energies pour le matériel d'éclairage, notamment l'électricité : Fr. 1'000.-.

On arrive à un total de Fr. 2'700.-. Je rappelle que la sono et la Télé sont des entreprises yverdonnoises, Monsieur le Conseiller, le Service des Travaux et de l'Energie aussi, bien évidemment. Je crois qu'on était là dans un devis extrêmement raisonnable et en plus de cela, on n'a pas consommé l'ensemble de ces prestations. Je crois donc qu'on limite vraiment les dégâts.

### **Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

Merci Monsieur le Syndic ; on peut donc aller boire le verre de l'amitié, en toute amitié !

### **Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

J'aimerais saluer l'initiative de Monsieur le Président de vouloir faire un Conseil dehors. J'ai constaté ce soir la convivialité des gens qui se rencontraient devant la porte avant d'entrer. D'habitude, on rentre de manière beaucoup plus stricte et beaucoup moins joviale. Par ailleurs, je crois que nous n'avons jamais eu autant de spectateurs et je pense ce n'est pas sans raison, du fait que nous aurions dû siéger dehors.

\* \* \* \* \*

---

**Question de Monsieur Pascal BLUM (Prescriptions de sécurité au travail)**

Ma question s'adresse à la Municipalité, je ne sais pas qui pourra me répondre. Elle concerne les prescriptions de sécurité au travail lors de l'exécution de travaux par des tiers sur le territoire communal.

Je ne parle pas ici des exigences relatives aux chantiers, qui sont en principe assez claires, même si on peut se demander si elles sont appliquées de manière systématique. Je pense plus précisément aux travaux de remplacement des lampes, qui ont lieu actuellement, dans les carrefours de la rue du Midi. Ces derniers jours, j'ai eu l'occasion d'y apercevoir des techniciens sans aucun gilet orange ou jaune, ce qui est assez courant quand on se promène sur la route, monter sur des échelles qui étaient posées directement sur la chaussée, sans aucune signalisation de travaux, ni aucune restriction ni limitation de trafic. Est-ce qu'on pourrait me donner quelques explications au sujet de ces prescriptions ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

C'est donc la suite, sauf erreur, du préavis où il a été question de remplacer les « LEDs » de la rue du Midi. Il s'agit d'une maison privée, Siemens, et j'apprends que celle-ci travaille sans filet, ce qui n'est évidemment pas conseillé et nous allons remédier à cela, en les invitant à respecter les clauses élémentaires de sécurité. Cet endroit-là, comme d'autres endroits, sont dangereux et cela m'étonne qu'une maison comme Siemens puisse se permettre de faire ainsi ce genre de travaux – je vous fais toutefois entièrement confiance – et j'en prends donc acte.

Je ferai corriger cela dès demain, puisqu'il s'agit de travaux commandés par la Commune et qu'il n'y a aucune raison que nous cautionnons ce genre de travail.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse. Cela m'intéresserait de savoir s'il existe des prescriptions, appliquées systématiquement lorsqu'il y a des travaux de tiers sur le territoire communal.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Nous avons au sein de la Commune, un responsable « Sécurité et santé au travail », qui a une formation, qu'il étoffe d'ailleurs régulièrement, pour traiter l'ensemble de ces problèmes.

Je sais qu'il a fait un très gros travail l'année passée sur la sécurité des apprentis, ce qui me paraît essentiel, étant donné que les apprentis sont en phase de démarrage dans leur formation et qu'ils doivent tout de suite apprendre les règles justes. Il a également pour mission de tourner régulièrement dans les services pour mettre en œuvre ces prescriptions.

Je confirme donc qu'elles existent, je me permets simplement de compléter la réponse de Monsieur le Municipal CARRARD, en disant que c'est à cette personne qu'on s'adressera pour contacter les techniciens dont on a parlé tout à l'heure et de leur rappeler les règles élémentaires de la sécurité.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.

\* \* \* \* \*

**Réponse de Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL à Monsieur Laurent GABELLA (Passes pour les musées yverdonnois)**

Excusez-moi de vous faire attendre encore quelques minutes pour la verrée, je ne vais pas être très long, mais j'aimerais répondre à la question posée lors de la dernière séance du Conseil communal par Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA, qui avait demandé à la Municipalité quels étaient ses moyens d'intervention afin d'obliger les musées yverdonnois, institutions fortement subventionnées, à mieux collaborer, en particulier dans le domaine de leur politique tarifaire.

La Municipalité apporte les réponses suivantes :

Contrairement à ce qu'affirme Monsieur le Conseiller, il existe bel et bien une collaboration étroite entre les musées en ce qui concerne les billets d'entrée. En particulier, il existe depuis de nombreuses années un billet combiné Musée d'Yverdon et région et Maison d'Ailleurs, qui sont les deux institutions muséales les plus importantes. De nombreux visiteurs profitent de cette offre qui leur est proposée à l'entrée de chacune de ces institutions. Ceci pour répondre factuellement à la question de Monsieur le Conseiller.

Ensuite, permettez-moi de vous indiquer les autres offres, qui sont proposées par les musées et notamment dans le domaine de la gratuité. Il y a de nombreuses personnes et institutions qui peuvent bénéficier de la gratuité.

**Au Musée d'Yverdon et région :**

- tous les élèves du district d'Yverdon, ainsi que les élèves du canton de Vaud qui travaillent avec le dossier Ecole-Musée ;
- les membres de l'Association des Amis du Musée d'Yverdon, de l'Association pour la Restauration du Château d'Yverdon, de l'Association du Musée de la Mode ;
- les visiteurs qui se déplacent à l'occasion des Journées du Patrimoine, du Printemps des musées devenu La Nuit des Musées ;

A la Maison d'Ailleurs :

- tous les élèves des classes yverdonnoises ;

A la Galerie de l'Hôtel de Ville :

- sauf exposition exceptionnelle, comme celle consacrée à Robert Piguet, tout le monde peut y entrer gratuitement.

Par ailleurs, des visites guidées gratuites sont organisées au Musée d'Yverdon et région à l'occasion de chaque exposition temporaire. Tant et si bien que, par exemple, dans cette institution, le tiers des visiteurs sont entrés gratuitement au cours de ces trois dernières années.

En ce qui concerne la problématique du Musée de la Mode, la situation est un peu particulière. Nous avons eu l'occasion, entre nous, de débattre de cette question à maintes reprises. Elle ne se pose en fait pas seulement pour le Musée de la Mode, mais pour tous les utilisateurs de la salle d'exposition temporaire du troisième étage du Château, dans l'Aile Nord.

Au début de l'existence de la salle d'expositions temporaires, des billets séparés ont été proposés : soit on prenait un billet pour l'exposition permanente du Musée d'Yverdon et région, soit un billet pour l'exposition temporaire, soit les deux si on souhaitait visiter les deux. Malheureusement, nous nous sommes bien vite aperçus, cela notamment grâce aux observations faites par les gardiens, que les visiteurs, pas stupides, payaient de préférence le billet « expo temporaire », moins cher, et se baladaient ensuite dans tout le Château ! Il faudrait donc mettre en place un système de surveillance autrement plus important, coûteux, pour éviter ce genre de resquille, probablement disproportionné eu égard au nombre de visiteurs. C'est pourquoi nous avons opté pour la solution du billet unique qui nous paraît la plus convenable. Du reste, les visiteurs ne se plaignent généralement pas, car les tarifs sont très raisonnables.

Des améliorations sont bien sûr toujours possibles. Nous pourrions imaginer par exemple une extension de la gratuité ou la mise en place d'autres réductions pour les habitants de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Nous pourrions également mettre en œuvre le passeport famille demandé il y a quelques années par une Conseillère communale. Mais dans tous les cas, vous constaterez que des efforts de collaboration sont faits et que des solutions, peut-être encore partielles, ont été trouvées.

La Municipalité estime dès lors que la situation n'est en tous les cas pas aussi noire que l'a dépeinte Monsieur le Conseiller GABELLA, et qu'en aucune manière nos musées ne sont dirigés par des extra-terrestres. Des femmes et des hommes responsables travaillent au quotidien afin que les musées puissent assumer leurs missions et ceci de manière remarquable compte tenu des moyens limités à disposition.

Ces institutions participent efficacement au rayonnement de notre Ville tout en assurant la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine, elles accueillent des milliers de visiteurs satisfaits chaque année. Elle ne peut que vous engager, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Conseiller GABELLA, à visiter nos musées et à y emmener vos amis et connaissances.

Voilà ce que je voulais vous apporter comme réponse de la Municipalité. Il ne reste à Monsieur GABELLA qu'à résoudre son petit contentieux avec le Conseil de fondation du Musée d'Yverdon et son Président en particulier.

**Monsieur Laurent GABELLA :**

Monsieur le Municipal, je vous remercie de votre réponse qui contient des éléments fort intéressants. Les réactions que ma simple question et l'article du 24 Heures y relatif ont suscitées ont toutes été de nature à stimuler davantage mon intérêt au sujet des rapports que les musées et les institutions culturelles de notre Ville entretiennent entre eux. Certaines de ces réactions, à juste titre, semble-t-il, m'ont encouragé à faire preuve de davantage de prudence et de précision dans mes propos.

Aussi, dans l'idée de rassembler les éléments, notamment les éléments chiffrés que l'Exécutif voudra bien mettre à ma disposition et d'entendre toutes les personnes qui se sont manifestées, je m'accorde un peu de temps avant, Monsieur le Municipal, de vous interroger plus clairement lors d'une prochaine séance.

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

La Municipalité a-t-elle d'autres réponses à apporter ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

J'ai deux petites informations à donner.

\* \* \* \* \*

**Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD à Monsieur Yves RICHARD (Circulation à la rue du Coin-de-Terre et plus particulièrement au prolongement de la route qui longe les Vernes).**

J'apporte une réponse à Monsieur le Conseiller Yves RICHARD, qui s'interrogeait, à juste titre, au sujet de la vitesse au Coin de Terre et qui avait posé la question suivante :

- Ne serait-il pas possible de réserver cette route uniquement aux piétons, aux vélos et aux rollers ?

La Municipalité, ainsi que ses Services, se sont penchés sur ce secteur et nous allons répondre favorablement à votre demande, puisque nous avons constaté que depuis l'ouverture de l'A5, il y avait une baisse significative du trafic sur l'axe Yverdon-Grandson. Nous allons donc changer les panneaux en mettant une interdiction générale de circuler, hormis les ayants droit et les cyclistes, ceci afin d'aller dans votre sens et d'assurer la sécurité dans ce secteur.

\* \* \* \* \*

**Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD à Monsieur Walter ECKINGER (Circulation au centre-ville)**

Nous avons, avec les services de Police, fait l'inventaire du centre-ville. Nous avons trouvé 22 points où la signalisation était peut-être à préciser et 11 points où elle était franchement déficiente. Nous allons, dans les deux semaines qui viennent, mettre en place ces corrections.

Cet inventaire a été fort précieux et je vous remercie d'avoir soulevé ce problème.

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

Si plus personne ne demande la parole, nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation et remercie également le public qui s'est déplacé de la Place à l'intérieur de la salle.

Vous vous êtes sans doute rendu compte que la nature a le sens de l'humour, car outre la chaleur dans la salle, il n'est pas tombé une seule goutte à l'extérieur ; mais ce sont des risques que nous ne pouvions prendre.

Je vous donne rendez-vous au jeudi 6 octobre. Il est 22h15; je lève la séance et vous souhaite une bonne fin de soirée. N'oubliez pas le verre de l'amitié.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Cédric PILLONEL

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

**TABLE DES MATIERES**  
**du procès-verbal de la séance du Conseil communal**  
**du 1<sup>er</sup> septembre 2005**

	Pages
1. Appel .....	248
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2005 .....	249
3. Communications du Président.....	249
4. Communications de la Municipalité (C/13 et C/14).....	251
5. Préavis no 23/05 concernant la 1 <sup>ère</sup> série de compléments au budget 2005 (Monsieur Claude-Alain ROMAILLER, rapporteur).....	252
6. Préavis no 24/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 515'000.- pour l'aménagement d'une passerelle pour les piétons et les deux- roues franchissant les voies CFF, au chemin de Floreyres. (Monsieur Yves- Olivier JACCARD, rapporteur).....	261
7. Préavis no 25/05 concernant l'octroi d'une subvention communale extraordinaire de Fr. 390'000.- pour l'Association Tom Pouce suite à l'ouverture de la garderie « Les Goélands ». (Monsieur Jean-Claude RUCHET, rapporteur).....	266
8. Pétition de soutien au squat La Bergerie (Monsieur Gérard JUNOD, rapporteur). .....	266
9. Propositions individuelles et interpellations .....	273
<i>Question de Monsieur Yves RICHARD (Structures pour requérants d'asile aux Anciennes Casernes).....</i>	<i>273</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Fabrication de glace en août – économie d'énergie) .....</i>	<i>278</i>
<i>Motion de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Création de crèches communales) .....</i>	<i>280</i>
<i>Question de Madame Gloria CAPT (Vente de terrains au Parc Scientifique et Technologique) .....</i>	<i>284</i>
<i>Question de Madame Gloria CAPT (Propreté en Ville).....</i>	<i>285</i>
<i>Motion de Monsieur Jean-David CHAPUIS (Etude demandant des possibilités d'occupations sportives pour les adolescents).....</i>	<i>288</i>

---

<i>Motion de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Création d'un centre alternatif) .....</i>	<i>289</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Sondage de STE auprès des commerçants et fête de la poubelle) .....</i>	<i>290</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Belle jeunesse) .....</i>	<i>292</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Location de salles) .....</i>	<i>293</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Vivre avec le commerce local) .</i>	<i>295</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Quelle belle soirée) .....</i>	<i>296</i>
<i>Question de Monsieur Pascal BLUM (Prescriptions de sécurité au travail) .....</i>	<i>298</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL à Monsieur Laurent GABELLA (Passes pour les musées yverdonnois) .....</i>	<i>299</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD à Monsieur Yves RICHARD (Circulation à la rue du Coin-de-Terre et plus particulièrement au prolongement de la route qui longe les Vernes).....</i>	<i>301</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD à Monsieur Walter ECKINGER (Circulation au centre-ville).....</i>	<i>302</i>

---

<http://www.yverdon-les-bains.ch/>

Les procès-verbaux sont disponibles sur ce site  
(Chemin d'accès : Autorités - Conseil communal – Décisions, archives des décisions)